

# JOURNAL

HISTORIQUE

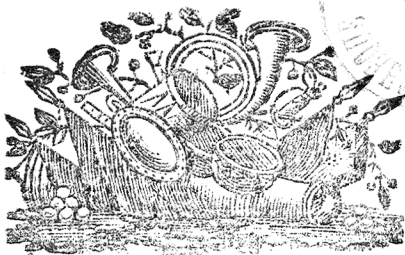
ET

LITTÉRAIRE

I. MAI

1786.

TOME CLXXIV.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-  
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-  
ratrice-Reine Apostolique.

---

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-  
probation du Commissaire - Examineur.*





JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

I. MAI

1786.

---

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Essai sur la Minéralogie des Monts Pyrénées.* A Paris, chez Didot 1784; à Liège chez Lemarié. 1 vol. in-4<sup>o</sup>.

**L**A première édition de cet *Essai* publié en 1781, est ici perfectionnée par les changemens, les additions que l'auteur y a faits. L'histoire naturelle & la science minéralogique ne peuvent que gagner par la multiplication de ces sortes d'ouvrages, qui joignant des observations locales aux théories générales, renforcent les moïens des sciences & contribuent essentiellement à leur progrès.

A ■

grès. L'auteur a visité les Pyrénées par ordre de M<sup>r</sup>. Bertin, & a eu tous les secours nécessaires pour en bien saisir l'état topographique & lithologique. C'est dommage qu'à des observations certaines & de fait, il ait mêlé çà & là des idées de système; mais ces idées mêmes ont une certaine utilité en ce qu'elles réfutent d'autres systèmes & qu'elles contribuent à tenir l'homme sage en garde contre toutes les spéculations de ce genre. On trouvera p. ex. que l'argille bien loin d'être la première terre du globe, comme l'a cru M<sup>r</sup>. de Buffon, est postérieure aux matières calcaires (p. 147); que les montagnes primitives sont calcaires (*ibid*) (a); que la Méditerranée regardée comme une Mer de date récente, est aussi ancienne que le monde, p. 305 (b); que les eaux de neige ne sont pas insalubres & ne produisent aucun des mauvais effets qu'on leur

---

(a) Delius est du même sentiment; Mr. Briffon dans son *Diçt. physique* dit aussi que les montagnes primitives sont *souvent* calcaires: mais le gros des naturalistes est pour le granit, qui est du genre vitrifiable, & qui bien examiné paroît être une substance très-composée \*. — Notre auteur croit comme Mr. de Buffon, qu'il n'y a que des coquilles qui puissent faire de la terre calcaire; & comme selon lui l'argille est d'une date plus récente, il s'est vu réduit à en faire le produit des végétaux: mais la terre végétale, qu'en ferons-nous?

(b) Du moins aussi ancienne que le déluge: l'histoire s'accorde avec la géographie pour démentir les romans imaginés à ce sujet.



1. Mai 1786.

attribue, p. 170 (a); que les vallées ne sont pas l'ouvrage des courans de Mer,

---

(a) Salubres ou plutôt indifférentes pour celui qui en boit en passant, comme notre voyageur : mais que cela prouve-t-il relativement à ceux qui en font un usage habituel ? Il y a apparence que l'eau de neige est la véritable cause des goîtres. — En Styrie où ce mal est fort commun, on l'attribue aux eaux & aux mets trop gras dont ces peuples usent. Quand on boit de l'eau après avoir mangé du beurre ou de la graisse, on ne manque guère d'avoir mal à la gorge : la graisse & le beurre se figent & se durcissent dans une eau extrêmement froide & crue. Cependant les goîtres étant très-fréquens dans les pays où l'on ne fait point un usage extraordinaire d'alimens gras, il paroît que l'eau seule peut produire ces excrescences. — Quelques-uns, au lieu de l'eau de neige, en accusent l'eau minérale ; mais les habitans de Neusol, Schemnitz, Motiska, Herregrund &c qui boivent plutôt des eaux minérales que les Styriens, les Savoïards & les Vallaisans, n'ont pas de goîtres. — Mr. de la Lande attribue les goîtres des Savoïards à des eaux crues, dures & nitreuses, qui n'ont point encore été imbibées de l'air qui les divise & les atténue ; mais on voit des gens qui boivent des eaux également crues, avoir la gorge très-lisse. — L'eau de neige contient beaucoup de chaux, comme le prouve Margraf par des expériences multipliées ; dans les montagnes calcaires elle en est particulièrement chargée, & c'est sans doute par-là qu'elle produit ce genre de monstruosité : car les eaux calcaires la produisent là-même où les neiges ne sont pas de durée. A Wellenstein, village du Luxembourg, près de la petite ville de Remich, il y a une fontaine qui multiplie cette désagréable excrescence parmi les habitans du voisinage : cette fontaine est dans un terrain extraordinairement calcaire.

(a) Peut-être cela est-il trop général. Lors du déluge, la Mer, décroissant sur-tout, baissant son niveau & rentrant dans son lit par des courans énormes d'une rapidité & d'une force proportionnée à l'immensité de sa masse, a dû creuser & conformer la terre trempée depuis un an avec une facilité qu'il est aisé

\* Exam. des Epoq. p. 104 ou n.º. 86 selon les div. édit.

de concevoir \*. — C'est à l'action des eaux du ciel qu'il attribue le *filionnement des plus hauts sommets*. Mais sur les *plus hauts sommets*, il ne pleut pas ou très-peu. L'eau du ciel y est presque toujours dans l'état de neige. L'auteur a voulu éviter le cercle vicieux où s'engagent ceux qui font creuser les vallées aux fontaines, tandis que pour avoir des fontaines, ils sont obligés de supposer les vallées : mais je ne crois pas qu'il ait pris pour cela la route la plus sûre ; je l'ai déjà observé en parlant de Mr. Giraud-Soulavie \* : j'ajouterai un passage de mon *Itinéraire helvétique*, tel qu'il se trouve dans mes brouillons de voyage, n'ayant jamais trouvé le moyen d'arranger ce cahos ; mes bons amis ( les philosophes & les convulsionnaires de St Médard, deux sectes intimement unies ) ayant soin de m'occuper sans relache par les tracasseries intarissables qu'ils me suscitent de toutes parts.

\* 15 Nov. 1782, p.403.

\* 15 Juil. 1782, p.390. J'aurai encore occasion de parler de cet illustre fa-  
yant.

« En nous expliquant son système sur la production des montagnes, le général Piffier \* qui les a toutes étudiées, mesurées, & figurées, nous dit que ces montagnes aujourd'hui si diversement conformées, avoient d'abord fait une masse unique qui peu-à-peu avoit été creusée par des ruisseaux ; il appuioit cette idée, parfaitement opposée à celles de Mr. de Buffon, par l'observation suivante. « Nous voyons, » dit-il, que les vallées sont profondes, à » mesure qu'il y a des ruisseaux & des ri- » vières qui les rongent ; où il y a peu d'eau, » les montagnes font masse les unes avec les » autres,

1. Mai 1786.

le travail de l'agent paisible qui a formé

» autres, & ne sont séparées que par des vallées peu profondes ». Mon compagnon \* *Mr. Bor-*  
approuvoit cette observation & la croioit fa- *det, afro-*  
vorable à l'extrême antiquité du monde. J'ai *nome du*  
cru voir au contraire qu'elle n'avoit pas de *prince de*  
solidité; elle me parut former un argument *Baden.*  
*à posteriori*, & prendre l'effet pour la cause.  
Les vallées ne sont pas profondes parce qu'il  
y coule beaucoup d'eau; mais il y coule beau-  
coup d'eau parce qu'elles sont profondes.  
Il est bien vrai que les ruisseaux, les torrens  
les eaux creusent les terres; mais souvent ces  
mêmes terres s'élevent & par les matieres que  
les eaux amènent, & par l'éboulement des  
montagnes, & par d'autres causes locales qui  
prouvent combien l'on a tort de généraliser  
ces sortes d'observations. — Mais quand on  
admettroit que toutes les vallées sont l'ouvrage  
des eaux, il ne faudroit pas pour cela recu-  
ler les bornes de la création. Les eaux agis-  
sant sur des masses encore peu consistantes,  
peu durcies & peu cohérentes, soit après la  
révolution du déluge, soit dans les premiers  
tems du monde, ont pu faire assez rapidement  
des cavités très-profondes. Aujourd'hui même  
que les rocs & les terres des montagnes ont  
pris toute la consistance possible, que de chan-  
gemens ne s'y fait-il pas en très-peu de tems?  
Qu'est-ce aujourd'hui le Mont Pilate en com-  
paraison de ce qu'il étoit du tems des Ro-  
mains? La statue nommée par les habitans  
*Dominique*, que les Romains placèrent à l'ex-  
trémité d'une galerie qui traverse la montagne  
de part en part, est absolument inaccessible &  
très-élevée au-dessus des endroits qu'on peut  
atteindre. Bien loin qu'on puisse placer là une  
statue, on n'a jamais pu l'approcher assez pour  
la bien distinguer. . . . Que dire des Alpes qu'An-  
nibal traversa avec ses éléphants, dans un tems  
où

8 *Journal hist. & litt.*  
*les Pyrénées*, p. XI (a) &c.

Une piece singuliere qu'on ne s'attendoit pas à trouver dans un ouvrage de minéralogie, & qu'on voit à la p. 81, est un *Contrat de paix fait (le 1 Juin 1348) entre les vallées d'Aspe & de Lavedan par l'ordre du Pape, qui avoit absout la terre & les habitans du Lavedan, du peché commis par l'abbé de St. Sérin, en faisant mourir par art magique grand nombre d'habitans d'Aspe, pour les courses & ravages qu'ils faisoient en Lavedan; en punition duquel péché la terre, ni les femmes, ni les bestiaux du Lavedan n'avoient porté aucun fruit durant six années.* Tel est le titre de cette piece qui fait naître plus d'un genre de réflexions, sur-tout si elle est, comme on le prétend, de la date des événemens dont elle fait mention, & sans lesquels elle eût été exactement une piece en l'air; elle a été faite

---

où personne ne s'étoit occupé à y pratiquer des routes, & qui aujourd'hui dans un siècle d'activité & d'industrie présentent à peine un petit sentier où l'adresse d'un mulet décide de la vie de l'homme. On peut juger par-là à quel point ces montagnes ont été changées, dégradées, dépouillées de leurs terres & du talus même de leurs rochers, dans l'espace de 2000 ans. "

(a) On a vu des couches paralleles après les plus destructives inondations. Il ne faut pour cela que la détermination de la gravité spécifique, & plus naturellement encore, divers matériaux amenés successivement, selon que la fougue des eaux les a emportés du même ou de différens endroits.

1. Mai 1786.

9

& ratifiée sur les lieux, & consignée dans les archives civiles comme un monument de droit public national (a). NB. La partie typographique est peu soignée dans cet endroit. P. 83 l. 27, avant Et ceci a été extrait &c, il faut aller à la ligne. Ainsi qu'à la p. 84 l. 7, avant Extrait d'un vieux &c.



*Les Pseaumes de David, traduits sur le texte hébreu, accompagnés de réflexions & de notes, auxquels on a joint le texte latin de la Vulgate & la traduction de Mr. de Sacy: ouvrage dédié au Roi; par Mr. Bauduer, curé de Peyruffe-Massus, au diocèse d'Auch. A Paris, chez Samson, 1785 2 vol. in-12.*

Quoique nous aïons un grand nombre de bons ouvrages sur les Pseaumes \* , ce genre de travail est toujours précieux, quand il contribue à faire pénétrer le sens sublime de ces Cantiques divins; quand il fournit aux lecteurs une traduction grave, majestueuse, exacte, faite avec le secours des plus célèbres interpretes anciens & modernes; quand cette traduction est accompagnée

\* 15 Déc.  
1780, p. 569,  
572, 573.  
— 1 Fév.  
1781, p. 169.  
— 15 Juin  
1781, p. 249.  
— Et l'art.  
suivant ci-  
dessous p.  
11.

---

(a) On se rappellera sans doute à cette occasion le fameux procès des Bergers de Brie, condamnés en 1691 par le parlement de Paris. Voyez le traité des *Prat. superst.* du P. le Brun. T. 4, p. 451 édit. de 1750.

de réflexions courtes, mais propres à nourrir la piété de ceux qui récitent les Pseaumes. C'est ce qu'a fait M<sup>r</sup>. Bauduer ; & son ouvrage ne peut qu'obtenir le plus grand succès, non-seulement auprès des ecclésiastiques, mais encore auprès de toutes les personnes qui sentent, qui goûtent, qui admirent avec tant de raison les Pseaumes de David. "Quelle différence (dit un auteur moderne mais bien affranchi des illusions du tems) quelle différence entre les principes de conduite répandus dans ce livre divin, & ceux que nous présentent tant de recueils philosophiques & profanes, aujourd'hui si vantés ! La vertu dans ceux-ci paroît sèche, hautaine, rebutante, impraticable ; c'est une beauté fiere, mais sans douceur, sans attrait & tellement inaccessible qu'elle n'est faite, pour ainsi dire, que pour la spéculation. Les vices au contraire sont ménagés, flattés même au point, qu'excepté le meurtre, la violence, la rapine, on y divinise en quelque sorte l'amour, l'orgueil, l'ambition, & beaucoup d'autres passions qui sont cependant les fléaux des sociétés & le tourment de ceux qui s'y livrent. Ces discoureurs parlent à l'esprit, à l'imagination peut-être, mais le cœur ne les entend pas ; il reste vuide & sans motifs, sans encouragemens, sans moiens pour sortir de l'abîme du vice, ou s'élever à la hauteur de la vertu. Non, ce n'est pas-là la marche de nos écrivains sacrés. Ils travailleroient plus utilement à la réforme des mœurs ; tout ce qui peut faire impression sur des âmes raisonnables & pensan-

1. Mai 1786.

11

tes, y est sagement employé. La crainte, la reconnoissance, l'amour, ces mobiles si puissans, sont tour-à-tour mis en usage pour rendre l'homme digne de son auteur, & utile à lui-même & à la société. Où peut-on, dit J. B. Rousseau, trouver ailleurs rien de plus divin, ni où l'inspiration se fasse mieux sentir (que dans les Pseaumes), rien, dis-je, de plus propre à élever l'esprit & en même tems à remuer le cœur? Quelle abondance d'images! quelle variété de figures! quelle hauteur d'expressions! quelle foule de grandes choses dites, s'il se peut, d'une manière encore plus grande! » (a)



*Les Pseaumes traduits en françois avec des notes & des réflexions. Par le P. G. F. Berthier. A Paris chez Mérigot le jeune; à Liege chez Lemarié, 1785 8 vol. in-12, avec le portrait très-peu ressemblant de l'auteur. Prix 20 liv.*

LE plan de cet ouvrage, qui comme l'on voit, a le même objet que le précédent, est distingué néanmoins par une manière & une exécution tout-à-fait différente. Il paroît calqué sur celui qui a dirigé le P.

---

(a) *Div. Obs.* sur les Pseaumes, 15 Décembre 1780, p. 570. — I Janv. 1785, p. 26.  
~~1785~~ 1 Août 1785, p. 493.

Lallemant - dans l'excellent commentaire littéral & moral qu'il nous a donné sur le nouveau Testament (a). D'abord le texte avec une traduction exacte & fidele, ensuite des notes pour l'interprétation du texte (b); enfin des réflexions. La maniere dont le P. Berthier a rempli cette tâche, répond parfaitement à l'idée que le public s'est faite de cet homme célèbre & profondément versé dans plus d'un genre d'érudition. Rien n'est tiré de loin, rien n'est peiné, embarrassé; tout coule naturellement & sans efforts d'une source riche & féconde. L'auteur, maître par-tout de son sujet, paroît aussi par-tout pénétré de l'esprit saint & sublime du Prophete qu'il traduit & qu'il commente. Dans ses notes,

---

(a) Je voudrois bien que quelque imprimeur reproduisit par une nouvelle édition cet ouvrage devenu extrêmement rare. Il n'y en a pas de plus propre à rendre utile la lecture de l'Evangile & des écrits des Apôtres. j'ai trouvé à la vérité un homme de bonne volonté qui s'est offert à faire cette impression... Mais qui verra les épreuves? ... Il y a du latin, il y a du grec... Il faudra attendre que le siecle des colifichets nous donne quelque relache; il se présentera peut-être quelqu'un qui préférera ce travail à celui de bailler aux drames de Mr. Mercier, ou à dire de froides facéties dans un cercle d'oïffits.

\* 1 Mars  
1783, p. 403.  
— 15 Avril  
1786, p. 560.  
\*\* 1 Mars  
1783, p. 402.  
— 1 Juin  
1783, p. 233.  
— 15 Juin  
1783, p. 305.

(b) Le P. Berthier cite souvent le P. Houbigant, & les *Principes discutés*. Il pourroit se faire qu'il eut donné un peu trop de confiance au célèbre Oratorien, zélé partisan de Masclef \*, & aux hébraïsans de la rue St. Honoré \*\*: mais en général les sources où il puise, sont pures, & ses garans sûrs.



tes, dans ses réflexions, toujours de l'ordre, de la mesure, de la netteté; de la noblesse, de l'élégance, de la simplicité. " Quelque  
abondance, s'écrie l'éditeur, quelle variété, quelle sagesse d'observations ! je n'insiste pas davantage sur leur mérite. C'est au public à les sentir, à les apprécier. Mais les lira-t-on ? Daignera-t-on s'en occuper ?.. On reçoit, on saisit avec empressement & intérêt les maximes seches & hautaines de la philosophie profane. On les recueille, on les prône avec cette orgueilleuse affectation qui semble nous dire que l'homme se suffit à lui-même, & que, pour se bien conduire, il n'a besoin que de sa raison. Oui sans doute, il a besoin de sa raison, & jamais la religion n'en a interdit l'usage sobre & légitime. Mais cette raison n'a-t-elle pas ses bornes, son horizon, pour ainsi dire ? L'étendre au-delà, n'est-ce pas l'affoiblir, n'est-ce pas l'éteindre, n'est-ce pas s'exposer à ne rien distinguer, à ne saisir que des objets vagues, confus & phantastiques, ou même à ne rien voir... En effet, quelle incertitude, quelles contradictions dans les principes de ces philosophes plutôt raisonneurs que raisonnables, qui méconnoissent & l'existence & la providence d'un Dieu ! Ce que celui-ci approuve, celui-là le condamne; c'est la passion qu'on oppose à la passion, c'est presque toujours par un mal qu'on cherche à en guérir un autre ; & si l'on tonne contre certains défauts, c'est

24 *Journal hist. & litt.*

en faisant l'apologie de ceux qui, en amol-  
lissant le cœur, le préparent à tous les  
vices. D'ailleurs, quelle impression peuvent  
faire sur l'esprit de la plupart des hom-  
mes, des loix sans législateur ? quel attrait  
auront pour eux des vertus sans récompen-  
ses ? Quelle crainte auront-ils de commet-  
tre le crime, s'ils ne sont pas menacés,  
s'ils ne redoutent point d'en être pu-  
nis ? „

La préface contient une notice très-bien  
faite de la vie de l'auteur ; & montre sans  
flatterie comme sans exagération que l'homme  
étoit en lui aussi estimable que le littérateur  
& le savant. " Sa vertu n'avoit rien de re-  
butant ou de farouche ; austère pour lui-  
même, il étoit plein d'égards, d'attentions,  
de complaisances pour les autres ; retiré par  
goût & par attrait, il ne manquoit point  
pendant aux devoirs de bienféance, il  
les rendoit avec exactitude, se monroit  
quand il falloit ou qu'on l'exigeoit, mais  
ne portoit dans la conversation aucun  
air de prétention, ne faisoit jamais d'é-  
talage de son savoir, ne parloit d'érudi-  
tion que malgré lui & toujours avec beau-  
coup de réserve & de modestie. „

On voit à la p. XL plusieurs lettres du  
duc de la Vauguion au P. Berthier ; elles  
font l'éloge de l'un & de l'autre. Nous en  
transcrivons une du comte de St. Florentin à  
ce duc, comme particulièrement propre à  
donner une idée de l'opinion que l'on avoit  
du P. Berthier à la cour de Louis XV. *Vous*

connoissez, Monsieur, la probité, les grands talens, & la sagesse du P. Berthier. Sa Majesté qui en a été exactement informée, a jugé à propos qu'il soit employé à sa bibliothèque aux ouvrages les plus relatifs à l'étendue de ses connoissances. Sa Majesté pense qu'il peut être également utile aux études de Messieurs les Princes, elle m'a ordonné d'avoir l'honneur de vous écrire que son intention est qu'il y soit appelé pour concourir à un objet aussi important, & qu'on y puisse faire usage des différens genres d'érudition dans lesquels il a fait des progrès aussi généralement reconnus.

A la page L de la même préface on parle d'un manuscrit où feu le Dauphin réfutoit tous les principes des philosophes modernes. Si ce manuscrit existe encore, il est bien à souhaiter qu'on le publie. Quand il seroit dans un état défectueux, il serviroit toujours à prouver que le sage & pieux Prince connoissoit la secte, & pressentoit les effets funestes qu'elle produiroit dans l'Etat. Cela me fait songer à ce vœu énergique & vraiment patriotique d'un bon François, que j'ai lu depuis peu dans un ouvrage estimé.

“ Si parmi tant de sujets d'admiration & d'a-  
 „ légresse, sous le regne du meilleur des  
 „ Princes, il reste un vœu à former pour  
 „ tout bon citoïen, c'est que notre auguste  
 „ Monarque se hâte d'extirper les foibles  
 „ restes d'une secte d'imposteurs & de fana-  
 „ tiques qui déshonorent la philosophie, dé-  
 „ truisent les arts, troublent la société ; &

„ & que l'Enfant roïal , qui fait nos délices  
 „ & notre espoir , quand l'aurore de la raison  
 „ viendra l'éclairer , n'ait pas les yeux fouil-  
 „ lés du spectacle de l'impiété , de la corrup-  
 „ tion & de la barbarie. „



*Meditationes historicae canonico-criticae ad  
 prima quatuor œcumenica in Oriente habita  
 Ecclesie universalis Concilia. A Duffeldorff  
 1786. broch. in-4°. de 64 pag.*

C'Est la marotte des esprits atteints de nouveauté & de la démangeaison d'une destructive critique , de vouloir démolir dans le vaste édifice de l'Eglise catholique, tout ce qui ne s'y trouvoit pas dans le tems de sa construction. Des théologiens sages & modérés ont nié un principe qui tend à dépouiller l'Eglise du droit de faire des loix , d'établir des usages &c , analogues à la nature des circonstances , & nécessaires à une prudente & heureuse administration. D'autres ont pris une route différente , & ont montré que ce qui déplaisoit le plus aux censeurs de l'état actuel de l'Eglise , étoit sinon formellement au moins virtuellement & équivalement établi, enseigné, pratiqué durant les premiers siècles. C'est sous ce point de vue que le R. P. Gassman , de l'Ordre de St. François , auteur de plusieurs dissertations sur divers sujets \* , a entrepris l'explication des quatre premiers Conciles généraux ; où il montre d'une

\* 15 Déc.  
 1785, p. 585.

d'une maniere lumineuse & parfaitement satisfaisante combien la sainte antiquité est d'accord avec les théologiens modernes sur les points qu'il est de mode de contrôler & de contredire, sous le faux prétexte de tout ramener à l'Eglise primitive. *Aptissimè, si unquam aliàs, sapientiam omnium antiquorum exquirat sapiens, & narrationem virorum nominatorum conservat, hoc præsertim delicato, quod vivimus, seculo, quandò non pauci, prioris Ecclesiæ ætatis admiratores perpetui, posterioris censores implacati, ultra modum, & inconsultiùs religiosi, ad christianæ rudimenta infantia, senescentem jam mundi linguam impigrè conantur reducere. Nàm seria sint, an ficta, larvataque tot reformatorum, quæ trisulco propemodùm hiatus à primævâ suâ basi defecisse videtur Domus Dei fabrica, ut aded ruituræ molis Atlanticos necesse sit humeros supponere, vota, labores, molimina, singultus, atque suspiria, operæ pretium erit, ex ipsâ vetustatis memoriâ accuratiùs dignoscere.*

On ne peut mettre plus d'érudition & de saine logique dans un ouvrage que le P. G. n'en a mis dans ces *Méditations*. On les lira avec autant d'utilité que de plaisir quoique le style en soit quelquefois un peu embarrassé, & que toutes les assertions, explications, conséquences contenues dans ce traité, puissent n'être pas généralement adoptées. Mais lors même qu'on s'écarte du sentiment de l'auteur, on lui fait gré de main-

tenir l'honneur de l'Eglise, telle qu'elle a persévéré jusqu'à nous, contre les faux zélés de l'antiquité mal entendue & mal interprétée.

Un savant & estimable religieux s'étoit déjà élevé contre la fausse maxime de rappeler tout à l'Eglise primitive, & avoit solidement réfuté l'illustre Fleury, qui quoique très-éloigné de la plupart des idées des réformateurs modernes, ne s'en écartoit pas assez sur cet article (a). Un homme dont le témoignage paroît ne pouvoir être récusé d'aucun parti & qui certainement ne donnoit

(a) Voyez l'ouvrage du P. de Housta intitulé : *Mauvaise foi de Mr. Fleury, prouvée par plusieurs passages des SS. Peres, des Conciles & d'auteurs ecclésiastiques qu'il a omis, tronqués ou infidèlement traduits dans son Histoire*. Malines 1733, 1 vol. in-8°. Ce livre peu agréable pour la forme & la manière d'écrire, contient un assez grand nombre d'observations critiques; il y en a plusieurs d'inutiles & d'inexactes, mais il y en a aussi de solides & de bien prouvées, auxquelles le défenseur de Mr. Fleury (le sieur Osmont du Sellier, appellant, Capucin profès, nommé autrefois le P. *Tranquille de Bayeux*), n'a rien trouvé à opposer. Si le P. de Housta montre quelquefois un peu d'humeur, s'il croit découvrir de la *mauvaise foi* dans des passages où peut-être il n'y a que de l'inattention ou de la négligence; il faut convenir d'un autre côté que l'illustre hystorographe a donné occasion à des reproches fondés, que sa critique a été quelquefois caustique & amère, & qu'il a porté un regard sévère sur des choses qui se présentoient naturellement sous un aspect favorable.

rien de trop aux opinions favorables & honorables à l'Eglise, le célèbre Erasme, pensoit sur ce point d'une maniere plus juste, & s'élevoit avec une véhémence toute particuliere, contre cet esprit de réforme, qu'on peut regarder comme une manie d'antiquaire en matiere de Religion & d'Eglise. Voici comme il s'exprime dans une de ses lettres. "*Cùm Ecclesia quemadmodùm res ceteræ mortalium omnes, habeat rudimenta, progressum & summam, nunc subitò illam ad primordia revocare, nihilo est absurdius quàm virum adultum ad cunas & infantiam velle retrahere. Multa secum defert tempus, & rerum status multa commutavit in melius...* Et après une longue énumération de divers changemens raisonnables, utiles, avantageux, édifiants, & un parallele honorable à bien des égards à l'Eglise des derniers siècles, il ajoute: *Quid multis? Si Paulus hodie viveret, non improbaret, opinor, præsentem Ecclesiæ statum, in hominum vitia clamaret &c.*

Et sans parler de discipline, d'usages, de canons, d'opinions théologiques, on peut dire que l'état même moral du christianisme quoique fort déchu, ne justifie pas, à beaucoup près, dans sa généralité les gémissemens des ames excessivement plaintives qui regrettent continuellement les anciens tems. " On ne peut trop respecter la primitive " Eglise ( dit le modéré & judicieux P. Bourdaloue ), mais la haute idée, qu'on en a, " ne doit pas servir à nous faire mépriser l'Eglise des derniers siècles. Dans la primitive

„ Eglise parmi beaucoup de sainteté il ne  
 „ laissoit pas de se glisser des relachemens; &  
 „ dans l'Eglise des derniers siècles, parmi  
 „ les relachemens, qui s'y sont glissés, il  
 „ ne laissé pas d'y avoir encore beaucoup de  
 „ sainteté „. Effectivement, sans parler des  
 autres classes de Chrétiens, dans le seul or-  
 dre des évêques, combien n'y en a-t-il pas  
 qui feroient honneur aux premiers siècles de  
 l'Eglise? S'il y en a de lâches, d'indifférens,  
 d'épris de l'esprit du siècle, de l'esprit d'inté-  
 rêt, de l'esprit d'adulation & de nouveauté,  
 on en voit dont l'activité, le zèle, la charité,  
 la doctrine suffiroient pour changer la face du  
 monde, si le torrent d'iniquités qui renverse  
 tout, étoit encore susceptible de résistance;  
 & dont l'Ange de l'Apocalypse diroit encore  
 en toute vérité: *Novi opera tua, & fidem,*  
*& charitatem tuam, & ministerium, & pa-*  
*tientiam tuam.* Il n'y a pas longtems qu'un  
 de mes correspondans, homme qui n'exagere  
 rien, en parlant d'un illustre Prélat, Evê-  
 que & Prince de deux grands diocèses situés  
 au centre de l'Allemagne, s'exprimoit de la  
 sorte dans une de ses lettres. *Incredibile*  
*dictu est, quantâ contentione sese impendat*  
*regimini tum sacro tum profano, idque diu*  
*noctuque, absque cessatione, citra admiffam*  
*Principibus aliàs suetam recreationem.*  
*Episcopi officium primas inter curas nume-*  
*rat; quare ipse non per vicarios sed propriâ*  
*personâ latè extensam diœcesim suam visitat;*  
*studens populum in pietate, animarum pas-*  
*tores in persolvendis exactè muneris sui ra-*  
*tionibus*



1. Mai 1786.

21

tionibus conservare, ipse in omnibus quæ  
lustrat locis sacrum sermonem ad populum  
dicens. Neque tamen propterea a curis gu-  
bernationis rerum sæcularium vacat; siquidem  
eodem die quo a summo mane spirituales labo-  
res ad vespertinum ferè protraxit, non omittit  
sæcularia negotia pro utroque principatu,  
non secus ac si in residentiâ suâ resideret,  
expedire; quo finito sermonem sacrum in al-  
terum diem parat (a). Multam nunc operam  
impendit, ut sublevetur pauperum inopia,  
ac nemo deinceps habeat, cur circumvagan-  
do publicâ mendicitate vitam alat. Nec mi-  
nore studio allaborat, novam elegantioremque  
formam universitati *W\*\*\*\*\** inducere, no-  
vas erigens cathedras tum facultati theolo-  
gicæ tum aliis scientiarum ordinibus. Il fait  
ensuite l'énumération de tout ce que le zélé  
prélat a réglé pour allier la science avec la  
piété, en montre la convenance & le succès,  
particulièrement par rapport aux études théo-  
logiques (b). Or il est constant que ce tableau  
des vertus épiscopales se réalise encore dans

---

(a) Belles réflexions de l'abbé Maury sur les évêques qui exercent le ministère de la prédication, 1<sup>er</sup> Juillet 1785, p. 337.

(b) Parmi les fruits de ces sages dispositions l'on ne doit cependant pas placer quelques thèses en langue vulgaire sur les Livres saints, dont l'une sur-tout tire un peu vers les choses de mode. Mais il n'est pas possible que l'administration la plus vigilante, prévienne constamment l'abus que certains esprits trouvent moyen de faire du zèle même & de la piété de ceux qui les emploient.

plus d'une province, & que l'Eglise, dans ces tems de foiblesse & de dégénération, a encore des pasteurs qui l'eussent honoré dans ses plus beaux jours.



*La consolation de la philosophie de Boëce, traduction nouvelle; par Mr. C\*\*\*: dédiée aux malheureux. A Paris, chez Gougué & Née de la Rochelle, 1783, 1 vol. in-12.*

Quoique ce soit mal à propos qu'on ait entrepris de faire passer pour une édition nouvelle celle de 1771, c'est servir le public que de fixer ses regards sur les ouvrages utiles, & particulièrement sur les écrits des grands hommes qui ont réuni les lumières propres à rendre les hommes heureux. Boëce, descendant de Manlius Torquatus, après avoir occupé avec honneur & distinction les places les plus éminentes, après avoir vu ses deux fils élevés au consulat, après avoir été premier ministre de Théodoric, tomba dans sa disgrâce. Ce Prince, ajoutant foi aux accusations calomnieuses, portées contre Boëce par des hommes pervers & connus pour tels, le fit arrêter & conduire à Pavie, où il fut jetté dans une affreuse prison; & environ six mois après il lui fit trancher la tête, l'an 524. C'est au milieu de ses fers, & pour se les rendre plus supportables, qu'il composa cet ouvrage divisé en cinq livres &

intitulé *De consolatione philosophiæ*. Il est estimé; & les infortunés trouveront, en le lisant, de puissans motifs de consolation; ce ne sont pas ceux d'une philosophie arbitraire, sans sanction & sans garantie, bornée à des vues humaines, à des principes de vanité & de morgue, telle que celle des Stoïciens. Boëce étoit chrétien & il exprime fortement la doctrine de sa foi sur la Providence, sur le châtimeut des méchans, la récompense des justes &c (a); il est bien vrai qu'il semble raisonner trop pour consoler efficacement & que son ouvrage paroît froid en comparaison de ceux où il y a moins de spéculation & d'érudition profane, & plus de ce sentiment que la religion consacre; mais on trouvera toujours une grande différence entre ce traité & le verbiage d'Épictète, de Marc Aurele & d'autres moralistes païens. Nous ne dirons rien des consolations de la philosophie du jour, qui change le malheur en désespoir & la souffrance en fureur (b), qui, comme nous le voïons

---

(a) Nous n'en citerons que ce passage qui finit le 5e. livre. *Manet spectator desuper cunctorum præsciens Deus, visionisque ejus præsens semper æternitas cum nostrorum actuum futurâ qualitate concurrat, bonis præmia, malis supplicia dispensans. Nec frustra sunt in Deo positæ spes precesque, quæ cum rectæ sunt, inefficaces esse non possunt. Aversamini igitur vitia, colite virtutes, ad rectas spes animum sublevate, humiles preces in excelsa porrigite. Magna vobis est, si dissimulare non vultis, necessitas indicta probuatis, cum ante oculos agitis iudicis cuncta cernentis.*

(b) Un passage de Mr. Lefranc de Pompi-  
gnan,

tous les jours, ne laisse aux infortunés que la ressource barbare du suicide.

Dans un abrégé de la vie de Boëce,

gnan, extrait de l'*Eloge de Mauvertuis*, ne fera point ici déplacé. « La philosophie, dit-il, le soutint dans l'infortune & dans les douleurs; répandit le calme dans son esprit; lui tint lieu de tout ce qu'il alloit perdre, de ses biens, de ses emplois, & de l'unique objet qui l'attachoit à la vie. Mais à quelle philosophie eut-il recours? Implora-t-il, comme tant d'autres, cette sagesse purement humaine, qui prétend tirer de son propre fonds ses ressources & ses vertus; qui ne veut rien devoir à la religion, qui la proscriit même; qui ravit à l'homme la spiritualité de son ame, pour ne lui laisser que des passions grossières & qui le dégrade & l'avilit sous prétexte de le rendre heureux? Cette philosophie trompeuse, qui dément ses maximes par ses actions, qui déclame tout haut contre les richesses & porte envie secrètement aux riches; qui montre du mépris pour les dignités & desire de les obtenir; qui commande aux hommes de la sociabilité, & cherche à perdre ses rivaux; qui se dit l'organe de la vérité & sert d'instrument à la calomnie; qui vante sa modestie & sa modération & se nourrit d'emportement & d'orgueil; cette philosophie dont les sectateurs, fiers & hardis la plume à la main, sont bas & rampans dans la conduite, qui n'ont rien d'assuré dans les principes, rien de consolant dans la morale, point de règle pour le présent, point d'objet pour l'avenir; qui se jouent de leurs opinions, les soutiennent, les abandonnent suivant leur crainte ou leurs besoins, & dont les exemples sont aussi dangereux que les leçons. Avec de tels guides vainement courons-nous après le bonheur. Ce phantôme s'évanouit


qui est à la tête de l'ouvrage, on dit qu'il naquit à Rome l'an 405; ce n'est sans

„ s'évanouit dans le tourbillon d'idées confu-  
 „ ses où l'on croit le fixer. Il ne nous en  
 „ reste que de l'inquiétude, de l'agitation &  
 „ un vuide immense qui s'agrandit toujours  
 „ devant nos desirs. — Mais peut-être que  
 „ cette philosophie qui n'a point l'art de nous  
 „ procurer une vie heureuse, a du moins le  
 „ secret de nous apprendre à mourir. C'est  
 „ où l'insuffisance & la foiblesse de son appui  
 „ se démontrent plus que jamais. Qu'offre-t-  
 „ elle dans leurs derniers momens aux infor-  
 „ tunés qu'elle a séduits? Quel soulagement  
 „ apporte-t-elle aux douleurs du corps, aux  
 „ troubles de l'esprit? Que nous fait-elle en-  
 „ visager? La matérialité de l'ame & l'espé-  
 „ rance de sa destruction. Je dis l'espérance;  
 „ car aucun des partisans de cette monstrueuse  
 „ philosophie n'a osé parler de certitude à cet  
 „ égard; d'où il arrive qu'aux approches de  
 „ la mort la plupart des incrédules mal affer-  
 „ mis dans leur doctrine passent de l'incerti-  
 „ tude au désespoir, & que les plus coura-  
 „ geux font ceux qui tombent alors dans un  
 „ étourdissement stupide ou dans une morne  
 „ insensibilité. — Un autre académicien (Mr.  
 „ Dupuy dans l'*Eloge de Mr. Duclos*) ne s'ex-  
 „ prime pas avec moins de force. « Je prononce  
 „ le mot de *philosophie*, nom sacré & respecta-  
 „ ble dans son origine, aujourd'hui souvent pro-  
 „ fané, avili & devenu presque une injure...  
 „ Loin d'ici cette philosophie destructive &  
 „ meurtrière, opprobre de l'esprit humain, qui  
 „ également ennemie du sceptre & de l'en-  
 „ censoir, brise tous les ressorts de la socié-  
 „ té, relâche tous les liens dont dépendent  
 „ la sûreté & les charmes de la vie, pour qui  
 „ le vice & la vertu sont de vains noms,  
 „ l'homme est un pur automate, l'intelligence  
 „ créatrice une chimère. Philosophie aussi mal-  
 „ heureuse dans ses succès qu'audacieuse &  
 „ „ extravagante

doute qu'une faute d'impression. Car étant mort en 524, ce philosophe auroit vécu 119 ans. Il faut 425 ou 455, ou 470. La première date suppose qu'il est mort à 99 ans. La dernière, qui est adoptée par le savant Tiraboschi, le fait consul à 17 ans (à moins qu'on ne dise avec quelques auteurs que le consul de 487 étoit son père); la seconde paroît la plus vraisemblable. — L'abbé Gervaise (prévôt de Saint-Martin de Tours & mort évêque d'Horen) donna à Paris en 1715, la Vie de Boëce avec l'analyse de ses ouvrages, des notes & des dissertations qui font d'une grande utilité pour l'intelligence du texte. Voyez encore la bibliothèque latine de Fabricius, t. 3. D. Ceillier, t. 15 & la Vie de Boëce, par Richard Granam, vicomte Preston, à la tête de la traduction angloise des livres de la consolation de la philosophie que ce seigneur a publiée avec de bonnes notes. — Le P. Papebroch donne à Boëce le titre de *saint* & joint sa Vie à celle du Pape Jean. Il dit que son nom a été inséré dans le calendrier de Ferrarius, & dans ceux de quelques églises particulières d'Italie, sous le 23 d'Octobre, jour auquel on fait mémoire de lui à saint Pierre de Pavie. Voyez *Acta Sanct.* t. 6, Maii, p. 707.

---

„ extravagante dans ses projets; qui s'écrase  
 „ & s'enfvelit elle-même sous les débris im-  
 „ menfes qu'elle accumule orgueilleusement  
 „ elle-même. „



*La Vie de Mr. de Bourdoise, premier prêtre de la communauté & séminaire de St. Nicolas-du-Chardonnet. Seconde édition, revue, corrigée & abrégée. A Paris, chez Morin, 1784 vol. in-12 de 374 pag. Prix 50 f.*

**M**R. de Bourdoise, malgré une certaine singularité de caractère, a mérité par son zèle & ses vertus, de réunir tous les suffrages. Un écrivain protestant n'a pu s'empêcher de convenir que dans sa vie " on
   
 „ découvre un homme d'une simplicité ori-
   
 „ ginale, d'une droiture chrétienne, d'une
   
 „ piété édifiante, & en qui des mœurs an-
   
 „ tiques, & un fond de probité tenoient lieu
   
 „ d'étude & de lumières „. La première édi-
   
 tion de sa *Vie* péchoit par une trop grande
   
 exactitude de détails quelquefois minutieux,
   
 qu'on a retranchés dans celle-ci; où l'on a cepen-
   
 dant très-bien fait de conserver certains traits,
   
 peu importants en eux-mêmes, mais très-
   
 propres à donner une idée juste de ce zélé
   
 & respectable ecclésiastique. Telle est l'anec-
   
 dote suivante. " Un jour Madame la du-
   
 „ chesse d'Aiguillon, niece du cardinal de
   
 „ Richelieu, vint entendre la Messe à St.
   
 „ Nicolas; ses officiers placerent son carreau
   
 „ dans le sanctuaire: M<sup>r</sup>. Bourdoise le prit
   
 „ aussi-tôt & le porta hors du chœur, en
   
 „ représentant d'une manière respectueuse à

„ cette duchesse, que la nef étoit la place  
 „ des laïques. M<sup>r</sup>. le cardinal de Richelieu  
 „ qui le sçut, fut choqué de ce qu'on avoit  
 „ ainsi traité sa niece, & fit appeller le saint  
 „ prêtre. M<sup>r</sup>. Bourdoise refusa d'abord d'y  
 „ aller, en disant qu'il n'avoit point l'hon-  
 „ neur d'être connu de Son Eminence, &  
 „ qu'assurément on le prenoit pour un au-  
 „ tre. On l'avertit une seconde fois & on lui  
 „ envoya même le carrosse dont il ne vou-  
 „ lut pas se servir; il partit sur le champ à  
 „ pied, & on le fit entrer dans le moment  
 „ même qu'il parut. Comme il saluoit pro-  
 „ fondément Son Eminence: *Est-ce donc vous,*  
 „ *lui dit-elle, qui avez chassé ma niece du*  
 „ *chœur de votre église?* — *Non, Mon-*  
 „ *seigneur.* — *Ne vous appelez-vous pas*  
 „ *BOURDOISE?* — *Oui, Monseigneur.* —  
 „ *Eh! c'est vous-même qui lui avez fait cet*  
 „ *affront.* — *Pardonnez-moi, Monseigneur.*  
 „ — *Et qui est-ce donc?* — *C'est Vo-*  
 „ *tre Eminence, ce sont tous les prélats as-*  
 „ *semblés en concile qui ont défendu aux*  
 „ *laïques, & sur-tout aux femmes d'entrer*  
 „ *dans le chœur, afin que les ecclésiastiques*  
 „ *y puissent faire librement leurs fonctions.*  
 „ Ce grand ministre fut surpris de cette répon-  
 „ se, quoiqu'il n'en parût pas fort content;  
 „ mais Madame la duchesse d'Aiguillon pro-  
 „ fita de l'avis du serviteur de Dieu, &  
 „ elle lui en sçut si bon gré, qu'elle vint plus  
 „ souvent à St. Nicolas: pendant sa vie elle  
 „ ne cessa de répandre ses bienfaits sur le  
 „ séminaire, & elle ne l'oublia pas dans  
 „ son testament. „





*Tableau historique de l'esprit & du caractère des littérateurs françois, depuis la renaissance des lettres jusqu'en 1785, ou recueil de traits d'esprit, de bons mots & d'anecdotes littéraires. Par Mr. F. \* \* avocat en parlement. A Paris, chez Nyon; à Liege, chez Lemarié. 4 vol. in-8°. 20 liv. rel.*

C Ompilation intéressante & d'une lecture agréable. Il seroit seulement à souhaiter qu'on y eût mis plus d'ordre & de choix, & sur-tout plus de cohérence & d'ensemble dans les principes qui déterminent l'éloge & le blâme. On y donne des louanges méritées aux gens distingués par leur science & leurs vertus, mais on fait le même honneur à ceux qui n'ont rien eu de cela. On y parle avec respect de la religion & des grands hommes qu'elle a formés, en même tems qu'on élève jusqu'aux nues ses plus cruels ennemis: mais sur-tout l'on ne pardonne pas aux contradicteurs des philosophes. Ceux, par exemple, qui n'ont pas goûté le matérialisme d'Helvetius & ont tâché d'en arrêter les progrès, sont des *fanatiques*, des *ingrats* & des *monstres*. (a)

---

(a) Mr. de Luc, auteur protestant mais chrétien & raisonnable, n'étoit ni un *fanatique*, ni un *ingrat*, n'ayant jamais reçu ni bien ni mal



## LE SINGE ET LE PETIT-MAÎTRE.

Mon conte est vrai, point moral; je détaille  
 Ce que j'ai vu lecteur! voici le fait.  
 Un petit maître aussi riche que laid,  
 Avoit un singe à peu près de sa taille.  
 Ne pensez point que mon Apollon raille,  
 On les eût pris pour deux frères de lait.  
 Le singe, lui qui n'est pas le plus bête,  
 Voïant son maître heureux, libre, fêté,  
 Veut l'être aussi, veut vivre en liberté,  
 Et qu'au logis on le lorgne, on le fête  
 Dès le soir même. Or voici le comment:  
 Le drole attend que M. Damis forte  
 De sa toilette: il connoît chaque porte  
 Et chaque trou de chaque appartement:  
 Et garde-robe & bouge en un moment  
 Tout est ouvert, fouillé: rapidement  
 Il vous saisit un frac couleur de rose,  
 Veste brodée en perles & brillants,  
 Bas carmelite aux coins fleuris & blancs,  
 Et le voilà qui se métamorphose.  
 Deux beaux cordons de breloques chargés,  
 sur ces gouffets descendent allongés,  
 Il se parfume, il se poudre, s'arrange  
 Du mieux qu'il peut; consulte son miroir,  
 Et fort content de sa figure étrange,

mal d'Helvetius. Il le regardoit cependant comme un esprit faux & de mauvaise foi qui écrivoit *par passion, des choses étranges, qu'il ne croïoit pas lui-même*. Voyez une excellente réfutation de ses erreurs, injures, fureurs, extravagances depuis la p. 35, jusqu'à la p. 47 du 1<sup>er</sup> tome des *Lettres physiques & morales*. Edit. de 1779. — P. CCXLIX Mr. de L. nous apprend que le philosophe de Geneve, indigné des erreurs grossières d'Helvetius, les a réfutées à mesure qu'il les lisoit par des notes placées à la marge d'un exemplaire de l'*Esprit*; il en cite quelques-unes. — Avril 1773; p. 248.



Pour d'autres traits, pour une autre imposture  
 Plus dangereuse, & qui trompe le cœur.  
 Ah! dans ce monde, on rencontre à votre âge,  
 Bien d'autres fous déguifés autrement!  
 Tendre regard & doucereux langage  
 Voilent leur ame & leur vrai sentiment:  
 Dehors flatteurs, ô rufes trop aimables!  
 On s'y voit pris; envain l'on s'en défend.  
 Zulmé! Voilà les masques véritables  
 A craindre ici, quand on n'est plus enfant.

*Réponse.*

De ma fraïeur ne soïez point surpris;  
 Ne connoissant que la simple nature,  
 Dans l'âge heureux des graces & des ris,  
 Mon jeune cœur déteste l'imposture.  
 De l'art affreux d'être faux & trompeur,  
 Le plus beau masque est l'odieux emblème:  
 Et vous pouvez me blâmer d'avoir peur!  
 Et vous riez de ma foiblesse extrême!  
 Ah bien plutôt louez mes sentimens;  
 Des faux dehors mon ame est ennemie,  
 Je mets de pair les masques, les amans,  
 Et crains la mort moins que la fourberie.



La *Chandelle* est le mot de la dernière énigme, & *Charpente* celui de la charade.

*S*ans mouvement, sans yeux, j'agis par  
 la lumière,  
 Et mon acte n'est pas indifférent  
 A quiconque veut vivre de manière  
 A satisfaire à tout exactement.



## C H A R A D E.

*M*on premier mene à l'échafaud;  
 Par des routes plus naturelles,  
 Mon second mene au tombeau;  
 Mon tout a la haine des belles.

NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

**C**ONSTANTINOPLE (le 4 Mars). Le 23 du mois dernier, le bacha de Morée est arrivé en cette ville, & y a été reçu avec beaucoup de pompe, par les soins & la vigilance du capitain-bacha, qui n'a rien épargné, ni négligé pour que cette installation se fît sans trouble. Le dit bacha est entré d'abord dans les fonctions de grand-visir. Il est maintenant à espérer pour le bien-être de cet Empire, que toutes les intrigues & divisions, qui n'avoient d'autre but que l'intérêt personnel, cesseront, ainsi que le désordre qui regnoit dans l'administration des affaires publiques. Immédiatement après son installation, le nouveau grand-visir a fait une tournée *incognito* dans la ville, afin d'en connoître les divers quartiers; le 24, il a fait la même tournée, mais avec beaucoup de suite & d'éclat, pour se montrer au peuple, auquel il a distribué beaucoup d'argent. Ce ministre est âgé d'environ 50 ans, & jouit de richesses immenses. Rien de plus singulier que l'élévation où la fortune s'est plu à le porter. Dans sa jeunesse il avoit été acheté en qualité d'esclave par le capitain-bacha, qui trouvant en lui des dis-

*I. Part.*

C positions

positions peu communes, l'honora peu-à-peu de sa confiance, de son amitié, l'affranchit de l'état de servitude, & lui confia insensiblement la conduite de plusieurs affaires importantes. Le succès aiant couronné toutes les entreprises dont il fut chargé par son protecteur, celui-ci l'a fait monter successivement aux plus hautes places; il a obtenu pour lui le gouvernement de la Morée, l'un des plus beaux & des plus lucratifs de l'Empire, l'a fait nommer bacha à 3 queues, & vient enfin de couronner toutes ses dignités par son élévation au visiriat. On remarque comme une singularité non moins étonnante & bizarre, que jusqu'au tems où il est devenu gouverneur de la Morée, il étoit en quelque façon l'agent du fameux bacha de Scutari auprès du ministère ottoman. Il étoit l'intime ami & l'homme de confiance de ce même bacha, maintenant déclaré rébelle; aussi assure-t-on, que son premier soin a été d'expédier au plus vite des lettres de pardon & de réhabilitation à ce gouverneur, qu'il va s'occuper de dédommager les Vénitiens des pertes qu'ils ont pu essuier, & que par ce moien l'affaire sera assoupie de manière à éviter tout désagrément ultérieur.

On assure que l'Impératrice de Russie a fait déclarer au divan, que s'il ne s'empressoit de mettre fin aux hostilités que les habitans des bords de la Mer-caspienne continuent de commettre contre les Géorgiens qu'elle protège, elle se verroit forcée de prendre des mesures

qui pourroient n'être pas agréables à la Porte-ottomane.

Un des gens d'un officier françois demeurant à Pera s'étant trouvé incommodé, & le médecin de M<sup>r</sup>. le comte de Choiseul ambassadeur de France aiant été appelé, il a été constaté qu'il étoit attaqué de la peste, & il en est mort le lendemain. Cet événement a causé beaucoup d'allarmes à l'hôtel de Son Excellence qui ne se trouvoit pas non plus en bonne santé, & qui étoit traitée par le même médecin. Sur le champ on a pris toutes les précautions convenables: M<sup>r</sup>. de Choiseul s'est fait transporter à une maison de campagne; l'hôtel a été fermé pour tout le monde, & une rigoureuse quarantaine ordonnée tant au médecin qu'aux domestiques qui ont communiqué avec lui. Son Excellence se trouvant aujourd'hui beaucoup mieux, il est probable que cet accident n'aura aucune autre suite.

Suivant les dernières lettres de Smyrne, la maison de commerce sous la raison de Zingriliari a fait une faillite de deux cents mille florins de Hollande au moins: les mêmes lettres portent qu'un navire avec pavillon hollandois a péri avec tout l'équipage auprès de l'isle des Cignes.

*Extrait d'une lettre de Bagdad, du 29  
Février.*

Les dernières nouvelles que l'on a reçues ici de la Perse, ne donnent point encore l'espérance de voir enfin ce royaume dans une situation plus tranquille qu'il n'a été depuis plus de vingt ans. Il y a quelque tems que

nous apprimes « que Mehemet-Fat-Aly-Kan étoit venu avec une grande armée, accompagné de beaucoup de troupes tartares & usbecks, & qu'il avoit contraint Jaffar-Kan, frere du Régent défunt, d'abandonner Ispahan & de se retirer à Chiras. Il paroissoit même, que Mehemet-Kan se préparoit à aller attaquer son antagoniste dans Chiras même : mais l'événement n'a pas répondu à ces apparences. Jaffar-Kan, ayant ramassé de nouvelles troupes & de nouveaux partisans, se mit en marche de Chiras, pour aller combattre Mehemet-Kan. Il se donna dans le courant du mois d'Octobre deux batailles, l'une près de Char-mehal, petite ville, & l'autre à la vue des portes d'Ispahan. Dans toutes ces deux affaires Jaffar-Kan remporta une victoire complete : & l'on nous a assuré, que dans la premiere il y a eu, seulement parmi les Tartares & Usbecks, 8 mille hommes de tués. En conséquence Mehemet-Kan, avec les débris de son armée, s'est sauvé jusqu'à Tehran, où il réside jusqu'à ce jour. Jaffar-Kan, entré victorieux à Ispahan, trouva que Baquer-Kan, qui à la mort du Régent s'étoit arrogé le titre de Sophi, s'étoit enfermé avec ses trésors & des troupes dans une citadelle, qu'il y a dans un des fauxbourgs d'Ispahan, & qu'on nomme Kalay-Tabarok. Il fallut donc assiéger cette citadelle en régle. Jaffar-Kan la prit enfin vers la fin de Novembre ; & ensuite il fit décapiter son compétiteur prisonnier, Baquer-Kan. »

« Tout paroissoit ainsi favoriser Jaffar-Kan & promettre à la Perse le retour de la tranquillité. Ces apparences engagerent plusieurs caravanes à se mettre en route presqu'en même tems, entre autres six principales ; l'une d'ici pour Ispahan ; l'autre de cette capitale de la Perse pour notre ville ; la troisieme de Corasan aussi pour ici ; une de Seide pour Kermancha ; une de Kachan pour Juster, & enfin une de Juster destinée pour Ispahan. Dans cet intervalle Jaffar-Kan avoit envoyé son parent Ismaël-Kan avec 3000 cavaliers, pour réduire la ville de Hamadan, qui tient encore le parti



de Mehemet-Fat-Aly-Kan : mais cet Ismaël Kan, qui est un jeune-homme de 20 ans, au lieu de remplir sa commission, arrivé à Oulouguerd, ville à cinq journées de Hamadan, se révolta contre Jaffar-Kan : & , portant l'audace à son comble, il arrêta & dépouilla entierement toutes les six caravanes, dont nous venons de parler, & plusieurs autres plus petites. C'est une action inouïe, & dont peut-être il n'y a jamais eu d'exemple en Perse. L'on évalue les effets de ces caravanes, soit en marchandises, soit en or & en argent, au moins à la somme de 40 millions de livres, argent de France. Il en a distribué une bonne partie aux troupes, qu'il commande, pour se les attacher davantage ; & il en a employé une autre à se faire de nouvelles créatures. Après cet exploit barbare, il s'est rendu à Hamadan : & , au lieu de réduire la ville à l'obéissance de son parent, Jaffar-Kan, il s'est réuni avec le commandant. L'on ne sait pas, s'il se joindra à Mehemet-Fat-Aly-Kan, qui est toujours à طهران, ou s'il voudra faire bande à part. En attendant Jaffar-Kan, informé de l'action infame de son parent, s'est mis en marche d'Ispahan, à la tête de 40 mille hommes, pour aller punir ce rébelle : & , malgré le froid & les neiges, dont les chemins sont couverts, nous apprenons, qu'il est arrivé il y a douze jours près d'Oulouguerd. L'on croit, qu'il ne lui sera pas difficile de réduire Ismaël-Kan : mais est-il probable que ceux, qui avoient leurs biens dans les caravanes dépouillées, puissent jamais en recouvrer la moindre partie ? »

*Extrait d'une lettre particuliere de Tunis ,  
du 28 Février.*

« Nous avons perdu toute espérance de voir arranger notre différent avec la république de Venise. L'*ultimatum* de notre Bey a été hautement rejeté. On assure de plus que le général Emo se propose de rendre une nouvelle visite à nos côtes. Notre Bey, de son côté, a fait sommer la régence d'Alger de fournir les chaloupes canonnières & bombardières,

qui doivent défendre nos villes maritimes contre les insultes des Vénitiens. »

« Je puis vous assurer, d'après ce que me mande un de mes correspondans d'Alger, que la demande de notre Bey a eu son plein effet. On a donné les ordres, & les bâtimens demandés s'équipent avec toute la promptitude possible. »

## R U S S I E.

PETERSBOURG (le 20 Mars). Après de longues incertitudes sur le voiage projeté de l'Impératrice à Cherfon, que les uns disoient devoir s'exécuter encore dans le courant de ce printems, tandis que d'autres le renvoioient à l'année suivante, l'Impératrice a déclaré, que ce voiage auroit lieu au mois de Janvier 1787 ; & en même tems elle a signé les ordres, pour les préparatifs nécessaires à cet effet. Sa Maj. se rendra par terre à Kiovie, où elle s'embarquera pour achever par eau le reste du trajet jusqu'à Cherfon. Comme il n'est pas de moins de 5700 werstes ou de 800 lieues d'Allemagne, l'on peut calculer, que cet important voiage durera plusieurs mois. La suite de ceux qui la formeront n'est pas encore connue. Les architectes de la cour sont déjà partis pour mettre les divers palais, ainsi que les maisons expressément bâties sur la route, en état de recevoir une aussi brillante compagnie. Quoiqu'il soit apparent, que cette tournée lointaine amènera l'entrevue avec l'Empereur, dont il est question depuis longtems, l'on n'en peut

1. Mai 1786.

39

néanmoins rien dire avec certitude : & en général, malgré la réalité des préparatifs déjà faits ou ordonnés, l'on sent, que l'exécution du dessein dépend de tant d'événemens possibles ou d'incidens imprévus, qu'on ne peut rien garantir à ce sujet.

L'armée russe, du côté du Cuban & du Caucase, a été considérablement renforcée. Il est évident qu'on est d'intention l'été prochain de faire la conquête de cette partie de la Tartarie, afin de couper racine à tous les petits troubles qui peuvent naître à tout moment de ce côté, & pour assurer la communication entre la Crimée, la Moscovie & l'Imirete.

Soit que cette cour ait réellement quelques appréhensions d'une rupture avec la Porte, soit qu'elle n'ait en vue que de faire montre de sa puissance, en faisant promener ses flottes à la face de toute l'Europe, soit enfin pour réaliser le dessein qu'on lui prête de prendre possession d'un port de la Méditerranée, ou sur les côtes de Naples, ou sur celles de Genes. Une lettre de Cronstadt, en date du 1 Mars, nous apprend qu'on y équipe une flotte, qui sortira de ce port, dès que la saison le permettra; les vaisseaux qui ont reçu ordre d'armer, outre ceux qui l'étoient déjà, sont l'Elisabeth de 76 canons, le Schulenburg de 66, la Sophie de 40, la Ruffaroï de 30, l'Atlantique de 26 & le Groenland de 20. L'amiral Pruendikocht en aura le commandement, & selon toutes les probabilités, la conduira directement dans la Méditerranée.

Le major de Witte a fait revivre un plan que Pierre le Grand avoit formé & approfondi, pour réunir ensemble les rivières de Wittegra & de Kaufcha. Cet officier en a non-seulement démontré la possibilité, mais même, il en a mis au net les plans, qu'il avoit levés sur les lieux mêmes. Cette dépense monteroit au moins à 1600,000 roubles. En attendant que le gouvernement se détermine, le major de Witte a été chargé d'aller à Riga, pour y faire construire une écluse, sur le plan qui il en avoit donné lui-même. Cette entreprise est d'autant plus utile, qu'au moyen de la dite écluse, les navires pourront remonter le long du fossé de la ville, jusque dans un bassin qui doit être creusé à cet effet: ils s'y mettront à l'abri pendant l'hiver, & ne seront plus exposés à la débâcle des glaces, qui est très-dangereuse sur la Duna; il en résultera un autre avantage, non moins précieux, c'est que les navires pourront remettre en Mer après l'hiver, un mois plutôt qu'ils ne le font actuellement: soixante mille roubles sont destinés à la construction de l'écluse, & les fraix à faire pour creuser le bassin, monteront à 40 mille roubles. Enfin, on se propose de construire une digue, ou grand chemin d'ici à Moscow, qui coûtera au delà de deux millions de roubles. Il est à souhaiter, que Sa Majesté l'Impératrice ne soit pas empêchée de faire mettre la main à tous ces travaux publics, par des incidens malheureux qui pourroient troubler la tranquillité de l'Europe.

## E S P A G N E.

MADRID (*le 19 Mars*). On ne peut plus douter, que la méfintelligence entre notre cour & celle de Naples ne soit montée au plus haut point. Sa M. a laissé passer deux jours de courrier ordinaire sans écrire à son fils, le Roi de Naples. Le chargé d'affaires

1. Mai 1786.

41

d'Espagne à Naples, a reçu ordre de partir sur le champ & de se rendre incessamment à Madrid; M<sup>r</sup>. Fons de Viela, maréchal-de-camp, a aussi reçu le même ordre. Sa Majesté Catholique ne peut cacher, même en public, combien elle est affectée de la conduite du gouvernement de Naples à son égard. Cependant on a célébré à la cour, comme à l'ordinaire, l'heureux événement des couches de la Reine des Deux-Siciles.

On continue à recevoir les nouvelles les plus favorables du vaisseau, le St. Pierre d'Alcantara; les plongeurs anglois, qu'on a envoyés de Gibraltar à Penicke, pour repêcher la cargaison, assurent pouvoir la sauver en entier: on croit que tous fraix faits, la perte occasionnée par ce naufrage n'excédera pas trois pour cent.

Après avoir fait la paix avec Alger à des conditions un peu dures, puisque compris le rachat des esclaves, on paie à ces corsaires deux millions de piastres, Sa M. s'est aussi décidée à conclure une treve avec la régence de Tunis, & le comte de Cifuentès, commandant-général de l'isle de Minorque, chargé de la négociation de cette affaire, a envoyé à Tunis un officier pour la terminer. On connoît le traité d'amitié qui existe avec le Roi de Maroc, ainsi notre pavillon pourra naviguer librement dans le Levant, sans avoir à craindre aucune insulte de la part des Barbaresques.

Les habitans du royaume de Galice, ont commencé à émigrer pour aller s'établir en Portugal; ils alleguent pour prétexte, qu'on

les avoit trop accablés d'impôts & de contributions. On fait déjà monter à 9 mille le nombre de ceux qui ont quitté leur patrie. Le gouvernement, sensible à une perte si énorme, a fait tirer un cordon sur les frontières, afin d'empêcher les émigrations ultérieures.

CADIX (*le 17 Mars*). Ces dernières semaines nous avons vu encore entrer dans notre port plusieurs navires, revenant très-richement chargés de l'Amérique-meridionale. De ce nombre sont les frégates la *Vizcaina* & le *St. Nicolas*, & la frégate le *St. Jérôme*, venant de *Vera-Cruz* & de *Monte-Video*, arrivés ici le 4 de ce mois. La première est chargée de 139,914 piaftres fortes, 13 marcs d'argent travaillé, 1947 arrobes de cochenille; la seconde, de 118,563 piaftres, 860 arrobes de cochenille, 189 de falsépareille &c; la troisième, de 13 mille piaftres, 15,696 cuirs en poil &c. Parmi les navires arrivés précédemment, au nombre de huit depuis le 25 Février, la frégate le *St. Pascal Baylon* a apporté 378,651 piaftres fortes en especes, 46 marcs d'argent travaillé, 2404 arrobes de cochenille &c.

## P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 16 Mars*). On reçoit de tems en tems des nouvelles plus circonstanciées du naufrage du vaisseau de registre espagnol, le *St. Pierre d'Alcantara*. Le lieutenant François Querada, cousin-germain de

L'ambassadeur d'Espagne à notre cour, attribue la perte de ce navire à une méprise de 75 milles ; méprise pardonnable, puisque depuis les îles Açores, jusqu'au moment où le vaisseau a péri, le tems avoit été si obscur, & la Mer si agitée, qu'il n'avoit pas été possible de prendre les hauteurs avec quelque précision : ce lieutenant avoit la garde du vaisseau, au moment qu'il périt. Les Barlingues, où le navire a échoué, forment des écueils très-dangereux ; plusieurs navires y ont péri à divers tems. Le gouvernement avoit fait élever anciennement deux fanaux sur la côte qui, pendant qu'ils ont été entretenus, étoient d'un secours infini aux navigateurs ; l'un de ces fanaux étoit placé sur le Cap, dit Borlingue, & l'autre au fort Penicke : pour fournir à l'entretien de ces deux fanaux, le gouvernement a assujetti tous les navires à une taxe qui se paie encore aujourd'hui fort exactement ; quoique cet argent soit perçu à toute rigueur, les fanaux ne sont pas allumés depuis très-longtems, & à peine daigne-t-on donner quelques foibles signaux qu'il est très-difficile d'appercevoir. On assure, & il est très-probable, que si les fanaux eussent été allumés, le St. Pierre d'Alcantara auroit évité les écueils & se seroit sauvé.

M<sup>r</sup>. l'ambassadeur d'Espagne fait ici les instances les plus fortes, pour que ces deux fanaux soient rétablis : toutes les nations commerçantes y sont fortement intéressées & doivent joindre leurs instances à celles que la

cour d'Espagne fait faire pour l'intérêt-général de la navigation. Plusieurs passagers & autres particuliers, qui se sont noyés sur le vaisseau espagnol, le St. Pierre d'Alcantara, étoient tous prisonniers d'Etat; ils étoient tous complices de la fameuse révolte qui a eu lieu au Pérou, il y a deux ans; on remarque, que tous les prisonniers d'Etat, excepté seulement un petit nombre d'Indiens, ont péri. Le pilote a cherché à s'échapper; mais les officiers du vaisseau, s'apercevant qu'il vouloit s'enfuir, l'ont fait arrêter & mettre aux fers. Le capitaine est toujours dangereusement malade à Penicke.

Pendant que l'on étoit occupé, le mois dernier, à dresser la balance du trésor roial pour le tableau des recettes & dépenses, le premier trésorier, M<sup>r</sup>. Joao Henriquez de Souza s'aperçut qu'il y avoit un vuide d'une somme considérable, que l'on dit de 500 mille crusades. Après bien des recherches on a découvert que c'étoient les commis eux-mêmes à qui sont confiées les clefs des coffres, qui avoient détourné ces deniers, pour les emploier à leurs usages ou commerce particulier. Cinq ont été arrêtés & notamment un neveu du grand-trésorier lui-même. Ce dernier en a été si affligé qu'il est tombé dangereusement malade. Mais Sa M. aiant daigné lui faire savoir de ne point prendre l'affaire si à cœur, & qu'il pouvoit compter sur sa faveur roiale, M<sup>r</sup>. de Souza s'est trouvé un peu mieux (il a cependant été suspendu de ses fonctions quelques jours après). On a arrêté



rété aussi un marchand anglois & son teneur de livres. On assure qu'en recevant des sommes capitales des mains des commis du trésor-royal, il n'ignoroit pas qu'elles venoient de cette source. Le ministre de la cour de Londres a présenté un mémoire pour réclamer le marchand ; mais cette démarche n'a eu aucun succès ; il est même vraisemblable que cette affaire prendra une tournure défavorable pour lui ; d'autant plus qu'on a découvert qu'il faisoit commerce en diamans bruts, ce qui est ici de forte contrebande, punie même par le bannissement perpétuel.

Le 14 du présent, est arrivée ici de Gibraltar la frégate de guerre la Thétis, capitaine Blancket. Ce capitaine a fait une démarche qui pourra avoir des suites. Son bâtiment, suivant la règle, a dû faire la quarantaine ; lorsqu'elle est achevée, il est d'usage que l'intendant de santé se rende à bord du bâtiment pour remettre au capitaine un billet ou certificat que le patron oit obligé de montrer au commandant du château de Belem, pour preuve qu'il peut monter la rivière. Le capitaine anglois s'est avisé à cette occasion de montrer de l'humeur & de refuser le billet en question, parce que 1°. l'intendant de santé avoit été à bord d'un navire espagnol avant que de venir au sien ; 2°. parce qu'il avoit exigé que tout l'équipage vînt sur le pont pour être examiné, tandis qu'il n'avoit pas exigé la même chose de l'espagnol. Fondé sur ces singulieres raisons, le capitaine a ordonné à ses gens de remon-

ter la riviere sans s'arrêter au château de Belem; mais sur leur refus réitéré, on leur a lâché une bordée à balle qui leur a fait prendre le parti de renoncer à leur projet. L'intendant de santé aiant été porter ses plaintes à la cour, le ministre de la marine fut très-sensible à ce procédé du capitaine anglois. Cependant on se contenta d'envoier sur le champ à bord du capitaine, pour lui représenter les suites de son inconséquence, & le faire résoudre à accepter le certificat d'usage; ce qu'il fit après quelques réflexions. On ignore s'il fera porté plainte à la cour d'Angleterre.

## I T A L I E.

ROME (*le 4 Avril*). Sa Sainteté a affermé toutes les douanes de ses Etats à des personnes de considération, pour la somme de 880 mille écus. On ignore cependant encore l'augmentation qu'on a mise sur les différens objets d'importation, & même quels sont ceux qui en ont été trouvés susceptibles. — Les brigands & contrebandiers, qui furent chassés, l'année dernière, de la montagne Majeure, dans le territoire d'Urbino, se sont réfugiés, suivant des avis particuliers, dans un château de la maison Buggni, près de Rimini, dans la Romagne. Ils sont au nombre de trente, mais on espère qu'ils ne pourront subsister longtems; ils y sont déjà bloqués par les soldats d'Ancône & quelques brigades de sbirres.

Malgré

Malgré la modération que le St. Pere a mis dans tout ce qui s'est fait ici à l'égard du cardinal de Rohan, on apprend que le décret de sa suspension a été mal reçu en France, sur-tout à raison du motif, qui paroît réduire les torts du prélat à ce qu'il n'a pas choisi pour juge le sacré college : chose dont à Paris on ne paroît pas disposé à lui faire un grand crime. Et d'ailleurs, vu le trouble où il étoit dans la premiere crise de sa détention, une fausse démarche en matiere judiciaire doit paroître très-pardonnable. — On prétend aussi que le bref adressé à l'Eglise de Strasbourg porte plusieurs expressions qui pourroient occasionner de nouveaux désagrémens au St. Pere. Il est certain que la difficulté des tems, & les affaires de tous genres qui occupent & embarrassent le Pape, ne lui laissent pas toujours le loisir, l'esprit & les moiens nécessaires pour prendre le parti le plus convenable à sa dignité & en même tems à une défense solidement exposée de son autorité & de ses droits. Au lieu de blâmer avec aigreur le parti qu'il prend dans des circonstances inquiétantes, il faudroit plutôt lui souhaiter des tems & des événemens moins critiques, & sur-tout des ministres & des conseillers dont la sagesse, la prudence & l'énergie fussent toujours à la hauteur du siege qu'ils environnent. Mais ici comme ailleurs, tout se ressent de la décadence; & si elle paroît plus marquée chez nous, c'est que dans le moment actuel les yeux du monde chrétien & non chrétien sont particulièrement

fixés sur la conduite & la destinée de Rome; que le nombre des gens qui s'affligent de nos bévues, est très-grand, & celui des gens qui s'en réjouissent, bien plus grand encore. (a)

LIVOURNE (le 29 Mars). Extrait d'une lettre d'un particulier de cette ville, établi à Alger,

(a) Une autre raison, c'est que vu les anciens succès de Rome & sa prééminence en tous genres, elle tombe de plus haut. Sans parler de ses prérogatives religieuses & hiérarchiques dont l'éclat s'obscurcit tous les jours de plus en plus, il est presque incroyable à quel point les arts sont déchus dans cette capitale, leur ancienne mère, dont Virgile disoit : *tibi res antique laudis & artis debentur*; & qui vérita cette glorieuse attribution jusqu'à l'époque actuelle, où tout semble conspirer à l'humilier. Toute l'Europe a été étonnée de voir la médaille frappée par ordre du Pape à l'occasion de son voyage de Vienne, ou si l'on veut, de son séjour à Ausbourg, médaille qu'on croiroit être du dixième siècle, si le sujet n'en étoit déterminé par l'inscription; que dire des vignettes qui parent ou déparent la relation du même voyage, qu'on paroît avoir imitées d'après celles du *Messager-boîteux* de Francfort. Quant à la relation du même voyage, comme il est à croire qu'elle a été imprimée sans sanction, il seroit déraisonnable d'en faire un objet de critique; & les beaux esprits d'Allemagne & de France ont eu tort d'en rire. Tout ce qu'il y a de vraiment déplorable, c'est qu'il n'y ait personne à Rome qui porte sur ces sortes de chose un œil de discernement, de zèle patriotique ou religieux. Les brefs & les lettres pontificales se ressentent étrangement de cet état des choses. Nous ne répéterons pas la désagréable réflexion que nous avons faite ailleurs. \*

\* 15 Août  
1780, p. 600.  
— 1 Mai  
1774, p. 308.

Alger, à un de nos principaux négocians, du 26 Février.

*La voilà donc enfin conclue & ratifiée, cette paix tant désirée entre l'Espagne & la régence ! Celle-ci a déjà reçu la moitié du riche présent ou tribut que lui paie le Roi Don Carlos. On doit faire partir sous peu pour leur pays, plus de mille Espagnols. La liberté de ces infortunés coûte cher à leur nation ; mais, malgré la somme exorbitante qu'on délivre aux Algériens, ces brigands insatiables ne sont pas encore contents.*

*Le député de Sa M. Sicilienne a eu plusieurs conférences avec le Bey ; mais il n'y a encore rien de conclu ; on a même peu d'espérance d'un bon succès : cependant le député s'est exprimé avec toute la force & la noblesse qui appartient à une nation policée envers un peuple de scélérats. Il a répondu au Bey, qu'avant que de prêter l'oreille aux tributs odieux qu'on ose lui demander sous le nom de présents, il fera usage de toutes les forces de son pays, non-seulement pour se défendre de leurs pirateries, mais pour se faire rendre raison des dommages que lui ont fait souffrir leurs corsaires.*

Les dernières nouvelles reçues de Tunis portent, que le Bey persiste dans son refus d'accepter les dernières propositions de paix des Vénitiens ; comme ceux-ci refusent les siennes, & qu'il se dispose de nouveau à leur tenir tête. Il fait ajouter de nouvelles fortifications à Tunis & aux autres villes de cet

Etat; un grand nombre d'ouvriers sont occupés jour & nuit à ces travaux. Le chevalier Emo se dispose à faire voile de Malte pour retourner sur la côte de Tunis & attaquer de nouveau cette place. Il n'attend pour partir que l'arrivée du vaisseau l'Eole & d'un chebec qui compléteront l'escadre. Il paroît que cette seconde expédition sera plus importante que celle de l'année passée. Les Vénitiens ont préparé 600 sacs remplis de sable, qui serviront de parapet sur les barques canonnières. Ces barques sont prêtes, elles portent chacune 2 canons. On a en outre tout disposé pour les chaloupes bombardières, qui agiront de concert avec les obusiers. Au reste on ignore encore les intentions précises du commandant de l'escadre vénitienne.

Les dernières lettres de la Dalmatie portent que Mahmoud, bacha de Scutari, ayant rassemblé toutes ses troupes le 17 Février dernier, leur déclara formellement qu'il avoit encouru la disgrâce du Grand-Seigneur, qui, par un firman, l'avoit déclaré rébelle; qu'en conséquence ceux qui n'étoient pas disposés à lui rester fideles & à courir les mêmes hazards que lui, n'avoient qu'à se retirer aussitôt. Cette déclaration fit un tel effet sur l'esprit des soldats, qu'ils lui jurèrent tous la plus exacte fidélité, & protestèrent qu'ils étoient prêts à répandre la dernière goutte de leur sang pour lui. *Eh bien*, reprit le bacha, *pour preuve de votre sincérité, je veux que vous m'apportiez les têtes de 4 habitans de Pastrowich.* A l'instant 300 Turcs se détachent

1. Mai 1786.

51

étaient & se portent vers Pastrowich. Mais les habitans de ce district étoient si bien sur leurs gardes, qu'après un sanglant combat, les Turcs furent mis en fuite.

NAPLES (*le 7 Avril*). Le Roi a fait à la Reine, à l'occasion de ses dernières couches, le présent ordinaire de 25 mille ducats, retirés à cet effet de la banque de St. Jacques. Sa M. a nommé vice-roi de Sicile le Prince de Caramanica, ci-devant son ambassadeur en France : & l'on dit, que Don Thomas de Somma, ministre-plénipotentiaire de notre cour à celle de Vienne, qui doit revenir incessamment ici, est destiné à remplir la charge importante de président du conseil des finances.

Parmi les nouveaux établissemens, que Sa M. vient d'ordonner, est celui d'un tribunal, dont le département comprendra ceux de l'auditorat, de l'amirauté, & de l'alcaïde. Un second est celui d'un dépôt des archives publiques, où seront gardés tous les écrits & contrats, concernant les actions réelles & hypothécaires, tant dans cette capitale que dans les autres villes. Par une autre dépêche le Roi a ordonné à la chambre royale d'examiner les privilèges de l'Ordre de St. Jean de Jérusalem dans ses Etats : & en attendant Sa M. a suspendu l'approbation royale à donner à tous brefs, par lesquels le Grand-Maître de Malte accorderoit des commanderies de grace. — On équipe la frégate, la Sté. Thérèse, qui doit transporter à Palerme le

prince de Caramanica, nouveau vice-roi de Sicile.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 11 *Avril*). Les discussions parlementaires continuent de rouler sur des objets, qui, quoique domestiques à la Grande-Bretagne, intéressent néanmoins, soit par leur nature, soit par les efforts des deux partis. Le bil relatif à l'administration de l'Inde ne cause pas moins de débats dans la chambre-haute, qu'il n'en a fait naître dans les communes. Le 31 Mars, lorsque ce bil, qui aggrandit l'étendue du pouvoir des gouverneurs dans l'Inde, fut porté à la chambre, le comte Fitzwilliam en attaqua les dispositions : il demanda les raisons des changemens au dernier bil, passé sur le même sujet : il soutint, qu'une autorité arbitraire n'existant pas dans la Grande-Bretagne, le corps législatif ne pouvoit déférer à d'autres ce qu'il ne possédoit pas lui-même. Le lord Walsingham nia le principe fondamental de ces reproches, soutenant que le présent bil n'étoit qu'un développement de celui de 1784, & qu'entre l'alternative ou de perdre les établissemens de l'Inde ou d'y établir une administration, adaptée aux circonstances du pais & des affaires, il y avoit d'autant moins de doute à opter, que les réglemens en question n'affecteroient que les officiers civils & militaires. Le vicomte Stormont envisagea la question sous un autre point de vue : il con-

vint,



vint, " qu'il y avoit des positions & des  
 ,, circonstances, où il falloit rapprocher de  
 ,, l'unité les pouvoirs du gouvernement,  
 ,, pour obvier, à une si grande distance,  
 ,, aux dangers & aux suites des dissensions.  
 ,, Les Etats libres de l'antiquité, particuliere-  
 ,, ment celui de Rome, dit-il, avoient tou-  
 ,, jours conféré les pouvoirs les plus éten-  
 ,, dus aux gouvernemens, qu'ils établissoient  
 ,, dans les provinces éloignées „. Mais, en  
 ,, posant ces principes, il assura, que rien ne  
 ,, seroit plus dangereux que de déléguer dans  
 ce cas à un seul homme un pouvoir, dont  
 il pouvoit abuser. " Il n'avoit aucun soup-  
 ,, çon sur l'honneur & la fidélité du noble  
 ,, comte (Cornwallis) à qui l'on venoit de  
 ,, déferer cette autorité : mais, si des pou-  
 ,, voirs aussi extraordinaires venoient à se ren-  
 ,, contrer dans quelque homme ambitieux &  
 ,, intrigant, en un mot, si quelque gouver-  
 ,, neur-général de l'Inde avoit les principes  
 ,, & l'audace d'un Cromwell, il étoit à crain-  
 ,, dre, qu'en un moment la Grande-Breta-  
 ,, gne ne se vît dépouillée de ses établisse-  
 ,, mens précieux dans l'Inde „. Le bil ten-  
 doit donc selon lui à rendre le pouvoir indi-  
 viduel du gouverneur trop considérable, tan-  
 dis que c'étoit au contraire celui du gouver-  
 neur-général collectivement qu'il falloit au-  
 gmenter. Le comte de Carlisle attaqua plus  
 vivement encore les prérogatives, que le bil  
 attribuoit au gouverneur-général : " Il seroit  
 ,, bien responsable de sa conduite ; mais les  
 ,, moyens ne lui paroissent pas propres à

29 faire valoir cette responsabilité ; & la nou-  
 29 velle commission du contrôle n'étoit pas  
 29 selon lui assez puissante pour cet objet.  
 29 Quant à la compagnie, quel moïen au-  
 29 roit-elle de faire revenir en Angleterre un  
 29 gouverneur-général , qui auroit des raisons  
 29 pour n'y pas retourner ? Il pouvoit sur-  
 29 venir bien des cas , qui étoufferoient cet  
 29 instinct naturel , qui ramene l'homme vers  
 29 son sol natal „ Il foutint , “ qu'il n'y  
 29 avoit dans le nouveau bil aucune précau-  
 29 tion suffisante pour forcer un gouverneur,  
 29 qui auroit abusé de son autorité , à se sou-  
 29 mettre aux loix & aux ordres de ses com-  
 29 mettans „ Le duc de Manchester censura  
 aussi le bil sous divers points de vue. Le  
 comte d'Abingdon avoua “ que , vu l'éloi-  
 29 gnement du lieu de la scene & la compli-  
 29 cation des affaires de l'Inde , il n'avoit ja-  
 29 mais été ni jaloux ni capable de les ap-  
 29 profondir „ C'étoient , dit-il , “ les deux  
 29 meilleures raisons , qu'on pouvoit alléguer  
 29 en faveur d'un bil , dont le but étoit de  
 29 ne point gouverner l'Inde en Angleterre ,  
 29 mais d'en laisser le gouvernement à la sou-  
 29 ce , d'où il émanoit. On avoit objecté ,  
 29 que les pouvoirs à accorder au gouverne-  
 29 ment-général étoient *absolus , arbitraires ,*  
 29 *despotiques , fondés sur des principes de*  
 29 *Torysme , destructifs des droits du peuple ,*  
 29 *& subversifs de la constitution nationale :*  
 29 mais le systême contraire étoit-il sans in-  
 29 convéniens ? Ne tendoit-il pas à établir  
 29 un nouveau pouvoir dans la constitution ,

20 une forme nouvelle de gouvernement ? Ne  
 21 tendoit-il pas à arracher le pouvoir exécutive  
 22 des mains de Sa Maj. & à en placer  
 23 l'exercice dans les mains de ses sujets, dans  
 24 les mains d'un petit nombre d'élus, d'une  
 25 cabale oligarchique, à l'ombre d'une protection  
 26 orientale, transformée en influence  
 27 angloise, qui ne voudroit laisser à la constitution  
 28 ni Roi, ni évêques, ni lords,  
 29 ni communes, ni peuple, mais ramener  
 30 tout le pouvoir aux vues ambitieuses d'un  
 31 petit nombre ? Si tel est le caractère des  
 32 Whigs, qu'il me soit permis d'en abjurer  
 33 la dénomination odieuse. Si le Whiggisme  
 34 est d'avoir sept tyrans pour gouverner  
 35 ce pais & le Toryisme un seul, qu'on  
 36 me laisse Tory & non Whig : car enfin,  
 37 Mylords, la tyrannie est-elle moins ou  
 38 plus oppressive, pour être exercée par plusieurs  
 39 ou par un seul ? La question se résout  
 40 d'elle-même. Enfin après avoir, sur  
 41 un ton encore plus satyrique, décrié le  
 caractère des membres de l'opposition, le  
 comte d'Abingdon se déclara hautement pour  
 le bil, qui fut admis & renvoïé à l'examen  
 d'un committé pour le 3 Avril, jour auquel  
 les débats ont été encore plus vifs. Le lord  
 Loughborough, le comte Fitzwilliam, & le  
 vicomte Stormont s'éleverent hautement contre  
 la clause, qui donne au gouverneur-général  
 le pouvoir de contrôler le conseil de l'Inde.  
 Le lord Loughborough ne s'éleva pas moins  
 contre la clause, qui exclut le commandant  
 en chef des troupes de siéger

dans le conseil. Le comte Fitzwilliam fit même une motion, pour conserver au moins au général Sloper, commandant actuel, le droit de séance ; mais cet amendement fut rejeté à la pluralité de 53 contre 19 voix. Le rapport du bil fut ensuite ordonné au 5 du courant.

Le paquebot l'Intelligence, arrivé de Calcutta, d'où il étoit parti le 11 Novembre dernier, a apporté des nouvelles, qui, dans les circonstances présentes, ne peuvent que contribuer à soutenir la cause de ceux qui ont été employés dans l'administration des affaires de la compagnie. On assure, qu'il a été conclu avec les Naires, qui habitent la côte de Malabar, un traité très-avantageux au commerce de la Grande-Bretagne. Les engagements, formés entre M<sup>r</sup>. Hastings au nom du gouvernement-général & le Nabob-visir, avoient été remplis dans tous les points. Ce visir avoit payé tout ce qu'il avoit à fournir de roupies de son côté, outre la dette de 750,000 livres & le subside dû aux troupes chaque mois. Les provinces de Bengale, de Benarès & d'Oude, étoient en parfaite tranquillité. Madajee-Scindia se préparoit à s'avancer vers le Decan ; & les hostilités entre Tippoo Saïb & les Marattes étoient prêtes à éclater, si déjà elles n'avoient commencé. Sept vaisseaux étoient chargés au Bengale ; & le conseil n'avoit tiré aucun billet sur la compagnie. Les fortifications, ordonnées par l'assemblée des directeurs, avoient été exécutées complètement. Les billets sur

1. Mai 1786.

57

le trésor ne perdoient plus à l'escompte; & l'escompte sur les obligations étoit diminué de 11 pour-cent.

Les relations matrimoniales, que l'on dit subsister entre le prince de Galles & Madame Fitzherbert, feront bientôt un objet de discussion parlementaire: cette affaire sera agitée dans la chambre-haute; & l'on parle aussi d'une motion importante, qui sera faite dans les communes par M<sup>r</sup>. Fox, sur l'accession de l'Electeur de Hannover à la confédération germanique.

On voit depuis quelque tems, sur les dunes de Barrham, près de Cantorbery, une machine à quatre roues & à voiles, avec un timon, qui n'est mise en mouvement que par le vent. On assure que cette machine peut devenir d'une très-grande utilité dans les pais de plaine, puisqu'elle fait environ 30 milles par heure avec le vent en arriere. Elle est de l'invention du Sieur Henri Oxenden, fils du chevalier-baronnet du même nom. On parle d'en faire des essais en grand, & d'examiner si l'on ne pourroit pas employer de telles machines pour traverser les déserts de l'Arabie & autres contrées immenses & sablonneuses, qui gissent depuis l'isthme de Suez jusqu'aux confins de l'Inde. Ce moïen, s'il est praticable, ouvriroit une voie facile & prompte pour voïager dans les pais orientaux. (a)

On

---

(a) Je doute très-fort que ce soit là une invention

On lit dans un de nos papiers publics l'anecdote suivante, qui marque bien dans quel discrédit la prétendue Réforme avoit fait tomber les discours des prédicateurs (a). " Le docteur Sonth, chapelain de Charles II, prêchoit un jour devant la cour, composée des hommes les plus corrompus de la nation : on fait de quelle trempe étoient les courtisans de Charles. Le chapelain s'aperçut au milieu de son discours que, de proche en proche, le sommeil s'étoit emparé de ses auditeurs. Il s'interrompit tout à coup, & changeant de ton, appella par trois fois le comte de Lauderdale. Ce seigneur s'étant levé : " Milord, lui dit tranquillement le docteur, „ pardonnez si je trouble votre repos : c'est „ seulement pour vous prier de ronfler un „ peu moins fort, attendu que vous courez „ risqué d'éveiller Sa Majesté. „

---

invention moderne. Ce qu'il y a de sûr, c'est que dans de grandes cartes enluminées que j'ai vues souvent, sans que je puisse en nommer en ce moment le dessinateur & le graveur, on a représenté dans certaines plages d'Asie & d'Afrique de ces sortes de charrettes à voiles, pour marquer que les habitans & les voyageurs s'en servoient.

(a) Rien de plus naturel que ce discrédit. Après avoir fait un code de dogmes, & de morale à leur guise, les Protestans ne pouvoient regarder leurs docteurs que comme les interpretes du caprice, & des mobiles opinions des réformateurs. 15 Juin 1784, p. 264. — 1 Mars 1785, p. 334.

## P A Y S - B A S.

BRUXELLES (*le 13 Avril*). Avant-hier vers le midi, nous eumes la satisfaction de revoir dans cette ville LL. AA. RR. les gouverneurs des Pais-bas. Quoiqu'on ne les attendît que le soir, la foule qui se trouva à leur rencontre, dut leur faire voir avec quel plaisir les Brabançons les revoient. LL. AA. partirent une heure après leur arrivée pour aller à leur campagne de Laken, & ne rentrèrent en ville qu'à cinq heures, au bruit du canon.

Nous apprenons de Vienne, que M<sup>r</sup>. Linguet qui s'y trouve depuis quelque tems, a été bien accueilli à la cour & à la ville. L'Empereur a daigné lui accorder des lettres de noblesse; & en même tems il a été naturalisé allemand. Il n'est pas vrai qu'il ait été gratifié d'un don qu'on porte à une somme très-considérable; mais il passe pour constant, que ses observations au sujet de l'affaire de l'Escaut, lui ont valu un présent de 2 mille ducats. On ajoute qu'il est en route pour revenir en cette ville; d'autres disent qu'il n'arrivera qu'au mois d'Août, & qu'il travaillera à un code judiciaire pour ces provinces.

LA HAYE (*le 17 Avril*). Les Etats de Hollande & de West Frise ont prorogé leur assemblée jusqu'au 20 de ce mois. La tranquillité est parfaitement rétablie en cette résidence: & les procédures se continuent par contumace contre les nommés Hefs & Bauër, qui, sous prétexte d'établir un corps armé

pour la défense des droits de la dignité stathoudérienne, avoient conçu le dessein de porter les atteintes les plus violentes à l'autorité souveraine du païs. Le premier a montré de plus la trempe de son caractère, en emportant la caisse de ce corps, que certains particuliers s'étoient empressés de bien pourvoir. Le peintre, nommé Reift, qui portoit le nom de capitaine du même corps, a été banni, sa vie durant de la Haye & de 3 lieues à la ronde. Le conseil-député, devant lequel le procès de ces séditieux s'instruit, a remis au nommé Morand, dont la peine capitale a été convertie en une prison perpétuelle, les fraix de justice, auxquels il avoit été condamné.

Dans le système de gagner entièrement l'esprit du peuple & de détruire le préjugé de tyrannie que les partisans du peuple ont cherché constamment à faire naître contre les Etats, l'assemblée souveraine vient de mettre en œuvre un moïen qui a la plus grande influence sur l'esprit de la multitude, & qui lui acquiert les suffrages & les vœux de la majorité des habitans. Ce moïen est la levée du droit injuste que les Catholiques étoient obligés de païer pour leur établissement aux baillis, syndics &c. Plus du tiers des habitans de la république, sur-tout dans la campagne, suit la religion catholique qui est, comme l'on fait, l'ancienne religion du païs, dépossédée par des sectaires rebelles.

Le bruit est général ici qu'à la prochaine session des Etats de Hollande, il fera finalement



1. Mai 1786.

61

ment décidé de rendre à S. A. S. Mgr. le Prince Statthouder, le commandement de la garnison de la Haye. On croit également que le Prince se rendra en cette résidence quelques jours avant la revue annuelle des bourgeois. En attendant, on fait au château de Dieren, en Gueldre, des préparatifs pour recevoir la famille statthoudérienne, qui, à ce qu'on croit, y passera une partie de l'été.

La régence de Rotterdam a fait publier un placard, par lequel il est défendu d'engager des matelots de cette ville, pour le service de quelques autres, telles que celles de Zélande, Amsterdam, Dordrecht, &c, sous peine de 300 florins d'amende. Deux motifs ont forcé la régence de publier cette défense, qui n'est que renouvelée du 20 Mars 1723 & du 10 Mai 1737: 1<sup>o</sup>, la disette de matelots qui se fait sentir depuis quelque tems à Rotterdam: 2<sup>o</sup>, la tranquillité des familles; car il arrive souvent que des femmes & des parens soient privés de leurs maris & enfans, sans pouvoir apprendre ce qu'ils sont devenus.

Les dernières lettres de Lisbonne, en date du 24 Février, annoncent l'arrivée de quatre vaisseaux portugais, qui venoient des Indes-orientales & avoient relâché au Cap de Bonne-Espérance. Un particulier, qui s'est trouvé à bord de l'un de ces navires, a confirmé la nouvelle de l'émeute de la légion de Luxembourg à Columbo en l'isle de Ceylan: mais il rapporte en même tems, que le gouvernement hollandois, étant parvenu à se saisir

des mutins, il y en avoit déjà eu vingt des plus coupables condamnés au dernier supplice. Les mêmes avis annoncent, que l'escadre hollandoise, aux ordres du commandant van Braam, s'étoit rendue à Ceylan, pour y porter les secours nécessaires au rétablissement de l'ordre & de la tranquillité. Cette escadre étoit en fort bon état, quoique les équipages eussent beaucoup souffert par les maladies. Son retour en Europe ne paroissoit pas encore fort prochain, vu qu'un nouveau soulèvement des Malais, qui avoient repris la ville de Salangor, avoit rendu une nouvelle expédition nécessaire avec tous les vaisseaux de l'escadre à Riauw & sur la côte de Malaca.

UTRECHT (le 16 Avril). Les Etats de cette province n'ont point traité, dans leur dernière assemblée, de ce qui s'est passé le 20 du mois de Mars; mais les députés de la ville d'Utrecht ont produit une résolution de leurs commettans, en insistant sur l'introduction du nouveau règlement pour la province; les Etats ont déclaré qu'ils ne travailleroient point à cette affaire sans la concurrence de S. A. S. comme Statthouder héréditaire, tant pour le règlement de la province que pour celui de la ville, & qu'ils étoient d'avis qu'on lui envoiât une commission à cet effet. Le corps équestre & les députés d'Amersfoort témoignèrent qu'ils desiroient que cela se fit sur le champ, mais on ne poussa pas plus loin la délibération de cette affaire.

1. Mai 1786.

63

Extrait d'une lettre de Saint-Eustache du  
10 Février.

*Notre gouverneur Mr. Heiliger vient de mourir. Le gouvernement est dans l'état le plus déplorable. Les habitans souhaiteroient qu'on envoie un Européen, pour administrer cette île; parce que n'ayant ni parens ni amis, on pourroit compter sur son exactitude à faire exécuter les loix. Les Nègres, sûrs de l'impunité, commettent les cruautés les plus inouïes, massacrent & égorgent sans pitié tous ceux qui ont le malheur de tomber entre leurs mains. Il y a trois jours que le colonel Oreilly fut obligé de faire mettre la garnison sous les armes. Un Nègre entra dans une école, y égorga 4 à 5 enfans, & comme on le croioit soutenu, son crime remplit la ville d'effroi. On est cependant parvenu à s'en rendre maître, & il n'y a pas de doute qu'il ne subisse bientôt le châtement que son forfait mérite.*

## A L L E M A G N E.

VIENNE (le 8 Avril). Le 28 du mois dernier, est arrivé ici de Constantinople le courier ordinaire avec des lettres du 4 du même mois. Quoique les missives qu'il a apportées pour des particuliers ne contiennent rien d'intéressant, nous apprenons de bonne part que les dépêches qu'en a reçues la chancellerie d'Etat sont très importantes; elles confirment entr'autres que la fermentation parmi le peuple turc devient de jour en jour plus allarmante. Au départ du courier il étoit sérieusement question d'user de voies de fait pour déposer le Grand-Seigneur & le contraindre à céder le trône au jeune Prince Selim. Tous les habitans étoient sur le qui vive,

& les ministres étrangers se tenoient enfermés dans leurs hôtels à Pera. — On assure que l'Empereur a dessiné un plan qui tend à applanir toutes les difficultés & à assurer pour longtems le repos de l'Allemagne; que les négociations du comte de Podewils ont principalement ce plan pour objet, & que, d'après les apparences, la bonne intelligence entré les cours de Vienne & de Berlin ne tardera pas à se rétablir. Au reste le comte de Podewils justifie bien la haute opinion qu'on s'étoit formée de lui. Cependant on pousse avec ardeur les travaux des nouvelles fortifications en Bohême. Celles de Thérésiendorf seront achevées cette année. L'Empereur a assigné pour cet objet une somme considérable. On s'occupe pareillement à mettre tout dans le meilleur état de défense sur les frontières de la Turquie.

Il vient de paroître une résolution suprême, concernant les abbayes de l'Autriche; elle porte que les abbés qui viendront à mourir, ne seront plus remplacés par d'autres abbés, mais par des prieurs qu'on élira tous les trois ans, en présence d'un commissaire épiscopal. Pour ce qui regarde le maintien de la discipline extérieure, du bon ordre, l'économie &c; on choisira un religieux de l'abbaye ou un prêtre séculier qui, sous le nom d'abbé commendataire, veillera sur tous ces objets. Ces abbés auront leur quartier, ainsi que la nourriture dans l'abbaye même, & toucheront un honoraire proportionné aux revenus du monastere; mais ils ne pourront jouir d'aucun  
autre

autre bénéfice ou prébende. C'est l'Ordinaire qui les fera proposer par la régence du pais; si la cour en confirme le choix, l'évêque les présentera à la communauté, puis ils seront installés, sans autre cérémonie, par le directeur du cercle. Comme ce sera à l'avenir l'évêque, qui aura seul le droit de patronage ou celui de conférer les cures appartenantes aux abbaies, les abbés commendataires devront lui présenter de tems en tems une note des religieux qu'ils croiront les plus propres à administrer une paroisse. Dans les assemblées provinciales, les seuls archevêques, les évêques, les dignitaires des chapitres & les abbés commendataires formeront le clergé. Conformément à cette disposition suprême, il a déjà été nommé & confirmé 4 abbés commendataires, pour les abbaies de Zwittel, Lilienfeld, Mõik & Geras.

Comme une grande partie du public avoit conçu l'idée erronée, que l'augmentation de la valeur numéraire des especes d'or, ordonnée dans les Etats héréditaires, alloit être suivie d'une augmentation proportionnelle de la valeur des especes d'argent, pour tirer le public de cette erreur, & prévenir les effets préjudiciables, qui en pourroient résulter pour la circulation des especes d'argent, la régence de la Basse-Autriche a notifié, en vertu d'un ordre impérial en date du 6 du courant,

“ qu'attendu que, par une telle augmenta-  
 „ tion prétendue des especes d'argent, le  
 „ principal motif de celle qui avoit eu lieu  
 „ à l'égard des especes d'or, favoir, le réta-  
 „ blissement

I. Part. E „

„ blissement nécessaire d'une juste proportion  
 „ entre la valeur de l'or & de l'argent, se-  
 „ roit absolument frustré, une pareille au-  
 „ gmentation étoit impraticable, & que par  
 „ conséquent le gouvernement n'avoit jamais  
 „ eu intention de l'ordonner. „

Il paroît que la résolution est irrévocable-  
 ment prise de maintenir la peine de mort con-  
 tre tous les crimes capitaux, puisqu'il y  
 a ordre de préparer le cimetiere de Wah-  
 ring, où l'on enterroit ci-devant tous les  
 suppliciés. — Un capitaine en second du  
 régiment de Kalnoucky, qui s'étoit enfui avec  
 la caisse militaire, vient d'être amené ici de  
 Berlin, où il a été arrêté, à la réquisition  
 de notre cour.

Le bruit court que le lombard ou mont  
 de piété établi dans la capitale sera transféré  
 dans une autre ville de l'archiduché d'Autri-  
 che, & que les intérêts de 12 pour cent  
 auxquels les gages qu'on y dépofoit, étoient  
 assujettis jusqu'ici, seront réduits dorénavant  
 à 4 pour cent. Voici ce que l'on raconte à  
 ce sujet, & qu'on présume avoir donné lieu  
 à ce réglemeut. L'Empereur s'étant rendu  
 en personne ces jours derniers dans l'hôtel du  
 lombard, demanda à l'inspecteur le nom du  
 propriétaire des pierreries qui y avoient été  
 mises en gage pour la somme de 80 mille  
 flor. & qui avoient été estimées 130 mille.  
 L'inspecteur s'excusa en répondant qu'il ne  
 pouvoit satisfaire à la demande de Sa M. sans  
 se rendre coupable d'un manque de foi qu'il  
 avoit jurée au propriétaire de ces précieux

1. Mai 1786.

57

joiaux, de ne point divulguer son nom. L'Empereur après quelques momens de réflexion se contenta de cette réponse, en faisant l'éloge de l'intégrité & de la fidélité de l'inspecteur à garder sa foi. Cette visite de l'Empereur a été occasionnée, dit-on, par les demandes de sommes considérables qui avoient été faites précédemment par le lombard à la banque de la ville, pour pouvoir satisfaire le grand nombre d'emprunteurs qui y étoient venus porter des gages pendant le dernier carnaval. C'est aussi, comme on le présume, ce qui a donné lieu au nouveau règlement qui va être publié, de ne donner à l'avenir durant le tems du carnaval qu'un ou deux bals masqués au plus par mois, en ordonnant généralement de restreindre les divertissemens publics de la capitale.

Le crédit de la ville de Trieste vient d'éprouver un violent ébranlement. Trois banqueroutes se sont déclarées dans la même semaine. La plus considérable est, dit-on, celle du négociant Dimpfel. La 2<sup>e</sup>. est celle de la maison de commerce, Jean-Adam Wagner, & la 3<sup>e</sup>. celle du capitaine de port Jean-Pierre Maier; elle est de 180 mille florins. La maison de Prosendorf sembloit aussi périliter, cependant elle a repris le dessus. Tant d'exemples qui se renouvellent à chaque instant dans tous les Etats devoient bien un peu nous guérir de l'enthousiasme du commerce, & nous convaincre que ce n'est pas là qu'il faut chercher les véritables richesses d'un peuple. 15 Mars 1785, p. 395.

BERLIN (le 14 Avril). Le Roi, suivant les dernières lettres de Potzdam, a dessein de quitter au premier jour cette résidence d'hiver & d'aller s'établir à Sans Souci, pour y passer l'été. Comme l'âge & les forces de Sa M. ne lui permettent plus guere de monter longtems à cheval, elle a donné ordre de faire un chariot ouvert très-commode, dont elle se servira, lorsqu'elle se sentira fatiguée. Cependant ce ne sera apparemment qu'aux revues des garnisons de Berlin & de Potzdam, puisque l'on ne croit point, que notre Monarque se rende cette année-ci aux autres revues. Du moins l'on dit, que celle de la Prusse-orientale se fera par le lieutenant-général d'Anhalt, & celle de la Prusse-occidentale par le général-major d'Egloffstein; conjecture d'autant plus vraisemblable, que ces deux généraux sont respectivement inspecteurs-généraux de ces deux provinces. Dernièrement M<sup>r</sup>. d'Egloffstein fit exécuter diverses manœuvres aux régimens de notre garnison, que le gouverneur avoit fait ranger en parade à cet effet.

Le Roi a fait un présent de 12,000 thalers à la veuve du feu général van Ziethen; Sa M. lui annonça ce trait de sa générosité par une lettre des plus flatteuses, lui promettant la continuation de ses bontés & de sa faveur. — Il a été envoyé, ces jours passés, à tous les tribunaux de justice, un ordre du Roi, pour qu'ils aient à punir plus sévèrement que par le passé, les grands criminels, particulièrement les voleurs de grand



1. Mai 1786.

69

chemin & les assassins; il leur est aussi enjoint de prendre des mesures efficaces pour assurer la tranquillité publique.

## F R A N C E.

PARIS (le 16 Avril). Le duc de Polignac a prêté, le 2 de ce mois, ferment entre les mains du Roi, pour la charge de directeur-général des postes aux chevaux, relais, & messageries de France, unie à celle de directeur-général des haras, à laquelle Sa M. l'avoit précédemment nommé. — Le 4 M<sup>r</sup>. Eden, envoie extraordinaire & ministre-plénipotentiaire de la cour de Londres, a eu une audience particulière du Roi, pendant laquelle il a remis ses lettres de créance à Sa Majesté. Il a été conduit ensuite aux audiences de la Reine & de la Famille Royale. On fait que sa mission a sur-tout pour objet le commerce des deux nations. Cette affaire éprouvera de grandes difficultés; cependant l'Angleterre a un si grand besoin & un si grand desir de vivifier ses manufactures, que M<sup>r</sup>. Eden pourra bien trouver un terme moien convenable aux deux Puissances. Au lieu d'un traité de commerce définitif, on s'attend qu'il en proposera un conditionnel pour 2 ou 3 ans. Un pareil essai peut sans doute nous convenir aussi bien qu'à l'Angleterre. Du reste il est connu que les dernières prohibitions, que notre gouvernement a faites des marchandises étrangères, ont porté un coup sensible aux manufactu-

res de nos voisins, tandis qu'elles ont donné aux nôtres plus d'activité & des profits plus certains.

Les remontrances que le parlement a présentées au Roi, touchant la refonte des monnoies, sont partagées en trois parties, dans chacune desquelles il considère cette réforme sous un point de vue différent. 1°. Dans les motifs & les principes qui l'ont déterminée 2°. dans ses dispositions 3°. dans les conséquences qui en sont déjà résultées & qui peuvent en résulter à l'avenir. Le résultat des observations qu'il se permet de faire à Sa M. à ce sujet est :

« Que le moyen le plus simple, & qui ne présente aucun inconvénient, étoit de donner à nos louis, dans le cours des paiemens, une valeur plus considérable, que celle qu'ils avoient auparavant. — Qu'on a préféré à ce moyen celui d'une refonte qui a mis sur le champ en stagnation environ un milliard d'or monnoyé. — Qu'en supposant cette refonte nécessaire, elle pouvoit s'effectuer d'une manière moins nuisible à l'intérêt des sujets. — Que la proportion de notre or à notre argent monnoyé, étoit d'un à  $14 \frac{1}{2}$ , qu'on l'a élevé subitement d'un à  $15 \frac{1}{2}$ . — Qu'il est possible que cette proportion soit trop forte, & que, pour en détruire l'effet, on croira peut-être devoir recourir à des expédiens encore plus onéreux. — Qu'au lieu de bénéfice, annoncé par la déclaration aux possesseurs des anciennes espèces, ils éprouvent une perte certaine, par la diminution de leur valeur intrinsèque. — Que le bénéfice qui en résulte pour les finances de Sa M., est un impôt dissimulé de 18 millions, sur un million de marc d'or de refonte. — Que cette ressource momentanée, fâcheuse dans son principe, est réellement illusoire. — Que les étrangers profiteront du

bénéfice de cette nouvelle refonte, en introduisant des especes d'or contrefaites, avec tout le poids & le titre des especes nouvelles. — Qu'ils inondent le royaume de cette monnoie, & voudront être païés en monnoie d'argent. — Que les sujets eux-mêmes auront de l'avantage à l'exporter au-dehors, & qu'ils y seront nécessités. — Que la France perdra la plus grande partie de ses especes d'argent, qui sont plus nécessaires que les especes d'or à la circulation du royaume.”

Voici la réponse que le Roi a faite à ces remontrances.

*J'ai examiné avec attention vos représentations sur la refonte des especes d'or, ordonnée par ma déclaration du 30 Octobre : je suis fâché, que mon parlement se soit exposé aux erreurs, dans lesquelles des gens aussi ignorans que mal-intentionnés l'ont entraîné. C'est par des calculs très-inexacts & des suppositions chimeriques, qu'ils lui ont inspiré des doutes sur une opération, dont il n'est pas à portée d'approfondir ni les élémens, ni les résultats. Je suis bien surpris, que mon parlement se soit laissé surprendre par les fausses notions, qui lui ont été fournies, jusqu'au point de prétendre que, pour remédier aux inconvéniens reconnus de la disproportion, qui existoit entre le prix de l'or & celui de l'argent, le meilleur parti eût été d'augmenter la valeur intrinsèque & d'en hausser & baisser successivement la détermination, suivant que l'expérience l'auroit fait connoître insuffisante ou exagérée. Mon parlement peut être assuré, que jamais je n'adopterai un usage si contraire aux principes d'une saine administration, & dont il auroit dû appercevoir les conséquences. Il devoit être convaincu que, par des considérations majeures & uniquement relatives à l'intérêt général de mon royaume, je me suis déterminé à établir une nouvelle proportion entre l'or & l'argent. Ce n'a été qu'après en avoir vérifié la justesse & constaté l'utilité par des recherches mûrement discutées dans mon conseil. Il devoit sentir, combien il est dangereux de répandre des inquiétudes*

quiétudes dans cette matière. Il doit sur-tout regretter à jamais de s'être permis d'avancer, que ce que j'ai réglé pour le bien de mon Etat est un impôt dissimulé, que j'ai voulu mettre sur mes peuples. Comment a-t-il pu adopter une proposition, aussi indécente en elle-même, que fautive dans l'application, qu'on ose en faire à une opération, dont le véritable résultat sera de procurer à mes sujets sur 6 cents millions en lous un bénéfice de 15 millions, d'augmenter le numéraire de plus de 40 millions, & d'en faire verser au trésor-royal non pas 18 comme on l'a supposé, non pas même 9 à 10 comme j'aurois pu les exiger par mon droit de seigneurage; mais environ 6 par le sacrifice, que je fais du surplus, pour que mes monnoies d'or aient parfaitement leur titre.

Je connois trop les sentimens de mon parlement, pour n'être pas persuadé, que mieux instruit, il ne pourra voir sans indignation le piège que lui ont rendu ceux, qui ont eu la témérité de dénaturer mes intentions, jusqu'à faire envisager comme une charge onéreuse à mes peuples, une opération, qui mérite leur reconnaissance.

M<sup>r</sup>. le baron de Breteuil a fait le rapport au conseil des dépêches de l'affaire des Quinze-Vingts (hôpital fondé pour autant d'aueugles), dont on peut se rappeler que le Roi s'est réservé la connoissance & à son conseil. Après un examen de 4 heures, bien loin de trouver un déficit de 800 mille liv, comme les ennemis de M<sup>r</sup>. le grand-aumônier le prétendoient, il fut reconnu que son administration méritoit des éloges pour avoir économisé chaque année plus de 100 mille liv. Cette affaire qui avoit causé tant de désagrément au cardinal ne pouvoit finir d'une manière plus honorable pour lui, ni plus satisfaisante pour sa famille & ses amis.

Ce fut pour la première fois samedi 8 de ce mois, que les confrontations entre les deux principaux accusés détenus à la Bastille eurent lieu. Connoissant le caractère violent de Mde. de la Motte, les rapporteurs s'attendoient que cette séance seroit orageuse. Mais autant cette dame avoit paru légère, étourdie même, ensuite colere dans les autres confrontations, autant fut-elle douce, décente & honnête dans celle-ci. Un instant seulement elle voulut persister son adversaire, mais M<sup>r</sup>. le cardinal lui riposta avec autant de fermeté & de noblesse qu'elle fut atterrée & ne parla plus, si non avec candeur, du moins avec modestie. Dans une des séances précédentes, M<sup>r</sup>. le baron de Plantat l'avoit aussi réduite au silence par sa logique vive & pressante, par son air froid & sérieux. Ce n'est qu'avec Mlle. Oliva qu'elle a donné un libre cours à son humeur; quoiqu'elle ait tout nié, quoiqu'elle n'ait pas voulu reconnoître avoir jamais employé Mlle. Oliva, elle ne sortit de cette confrontation qu'avec le désespoir & la rage dans le cœur, au point qu'elle mordit jusqu'au sang le porte-clef chargé de la reconduire. Que fera-ce, lorsqu'elle sera en présence du Sr. de Villette, qu'on annonce comme disposé à tout avouer. La grand-chambre & tour-nelle assemblée a déjà décrété ce dernier & son procès a été réglé à l'extraordinaire. — Ce Villette, ci-devant gendarme, dont il est fait mention dans le mémoire de la Dlle. Oliva, a été arrêté à Geneve. Il paroît certain que c'est lui qui a signé le billet *Marie-An-toinette*

*zoinette de France.* Emprisonné pour un meurtre & craignant d'être exécuté, il réclama le chargé des affaires de France (en l'absence du baron de Castelnau résident, qui est à Paris depuis deux mois). Celui-ci ne vouloit pas se donner la peine d'aller à la prison; mais Villette lui fit dire que, s'il ne venoit pas, la cour lui en fauroit très-mauvais gré. Le chargé d'affaires cédant à cette dernière raison, se transporta auprès du prisonnier, qui lui a dit: " Je suis le Febvre, „ pour les Gênois, mais pour vous, M<sup>r</sup>, „ je suis Villette, impliqué dans l'affaire de „ M<sup>r</sup>. le cardinal de Rohan „. Le chargé-d'affaires, ayant fait écrouer au nom du Roi de France, fit part de l'événement au baron de Castelnau, qui communiqua la lettre à M<sup>r</sup>. le comte de Vergennes. Des ordres arrivés de Versailles ont réclané l'homicide & l'ont fait livrer à la maréchaussée de Carouge. — Voici encore quelques passages de la requête du cardinal.

Imposteur dans tous les récits, qu'il fait à Londres sur l'origine de sa fortune, parce qu'il ne peut pas faire connoître la véritable, le Sr. de la Motte donne par tout un démenti formel à cette fable grossière de diamans, livrés par le suppliant ou par le Sr. de Cagliostro, pour être vendus: il représente quelquefois sa femme comme accablée des bontés de la Reine; il dit même, qu'elle étoit souvent chargée des ordres de la Reine auprès du suppliant; & c'est-là précisément l'histoire de la manœuvre, dont le suppliant a été la victime: il s'annonce par-tout comme propriétaire; par-tout il agit en propriétaire: il vend, troque, échange; il reçoit cent mille francs de bijoux & de marchandises, destinés pour sa femme,

pour lui-même, pour sa maison de Bar-sur-Aube ; il emploie les fonds, tirés de Londres, à acheter des meubles à Paris ; il laisse des diamans au jouailler anglois, en le chargeant de les monter pour la Dame de la Motte ; il donne à un tiers la commission de les retirer en son absence. A peine l'affaire éclate, il a toute la terreur du crime, ne songe d'abord qu'à la fuite & songe après à la fortune : il court à Londres, retire les diamans qu'il a laissés, en vend d'autres, & dispaeroit encore. Où sont les sommes, qu'il a remises au suppliant du produit de ces diamans, qu'elle ose publier avoir reçus de lui ? Horrible & absurde calomnie ! ces bijoux, que Regnier a montés pour elle ; ceux que le Sr. Gray a montés à Londres, & qu'il a rendus au Sr. de la Motte à la fin du mois d'Août ; ces billets de la caisse d'escompte, qu'on a vus dans les mains de sa femme ; ces meubles somptueux achetés à Paris, portés à Bar-sur-Aube ; ces perles fines venues d'Angleterre, & ces marchandises, que le Sr. de la Motte y a achetées ; ces nouveaux diamans qu'il a vendus depuis sa dernière évasion ; ceux qui brilloient à sa main le 17 d'Août ; voilà les débris du collier des sieurs Böhmer & Bassange ; de ce collier, dont le Sr. Gray a vu les dessins précis, & dont il a reconnu toutes les pieces. Si tout est resté dans la main des voleurs, qu'ont-ils rendu au suppliant ? Certes, s'ils n'avoient été que des commissionnaires, ils auroient rempli bien fidèlement leur commission ! Non ! il est tems de prononcer. Le vol est prouvé ; la fraude l'est également ; & cette dernière preuve acheve de démontrer aux magistrats & l'innocence du suppliant trompé, & le crime des trompeurs convaincus.

Qu'après cela la Dame de la Motte accuse les mensonges & compose des fables ; elle ne peut plus en imposer à personne, & les nouvelles impostures, employées pour sa défense, ne servent plus qu'à attester son crime. Parcourons-en rapidement quelques-unes. — Il est faux, que le suppliant ait jamais eu des

diamans dépecés ; qu'il en ait montré à la Dame de la Motte, dans une première boîte, dans une seconde ; qu'il l'ait chargée d'en vendre ; qu'il en ait donné à elle-même pour une somme de 28 mille livres. Il est faux, que le Sr. Cagliostro, ni le suppliant, ait remis à la Dame de la Motte un seul diamant pour le vendre, soit en Angleterre, soit ailleurs : & , s'il est arrivé, qu'un enfant (la niece de la Dame la Motte) ait parlé de diamans dans une déposition, qui, par plusieurs raisons frappantes, ne peut rien prouver, on n'y voit que l'œuvre de la séduction, qui a corrompu sans fruit l'innocence. Au surplus, une somme de 28 mille livres donnée, & des diamans au reste, dont le prix auroit dû rentrer & seroit rentré en effet dans la main du suppliant, quel rapport auroient-ils avec des profusions énormes, qui prouvent, que les Sr. & Dame de la Motte ont eu la disposition d'un trésor & se le sont appliqué ?

Après avoir lu cette *requête* & le *mémoire* de la demoiselle Oliva, on ne conçoit pas comment l'avocat de la Dame la Motte a pu se permettre des allégations si différentes de la vérité. En général l'on a vu dans cette affaire combien la marche judiciaire avoit besoin de réforme, & de règles propres à consolider les moëns de l'innocence & à dépouiller les coupables des ressources de l'illusion (a). — Le

---

(a) Cela me rappelle ces remarquables paroles de St. Bernard dans son premier livre de *la Considération*. « La manière dont les causes sont plaidées, est exécrationnable, & indigne même du barreau. Je m'étonne qu'avec de la religion l'on puisse supporter les harangues & les plaidoiers des avocats, qui servent plus à embrouiller la vérité qu'à la faire connoître. Corrigez cette mauvaise coutume, coupez ces langues, qui se répandent en choses vaines, & fermez ces lèvres ouver-



mémoire de M<sup>r</sup>. le baron de Fages-Chaulne contre les Srs. Vaucher & Loque, est public. C'est un récit de tout ce qui s'est passé entre le Sr. Bette d'Eteinville & le dit baron de Fages, relativement à son prétendu mariage avec la Dame Mella de Courville. On ne trouve d'ailleurs rien de positif dans ce mémoire, concernant le collier. — On a été presqu'édifié d'entendre la comédienne Oliva dire dans son mémoire (dont nous avons rendu compte l'ordinaire dernier) : *serois-je donc réduite à croire que, dans ce siècle de lumieres, qui se vante si fort de ses hautes connoissances, quand il devoit plutôt rougir de son effroyable corruption, les hommes devenus si éclairés sur leurs droits & leurs devoirs respectifs, sont en même tems arrivés à un tel degré de dépravation & de démence, qu'ils ne sentent plus, qu'ils ne voient plus &c. (a)*

Madame

» tes à la fraude, ce sont des gens qui ont  
 » appris à parler le langage du mensonge,  
 » diferts contre la justice, habiles à colorer  
 » la fausseté, sages pour faire le mal, élo-  
 » quens pour combattre le vrai. . . Ils bâtissent  
 » des systèmes de leur invention, dont l'inno-  
 » cence souffre & par où les jugemens n'en  
 » deviennent que plus embarrassés. »

(a) Un comédien auteur, vient de nous dire à peu-près la même chose dans un drame intitulé *l'Oncle & les Tantes* :

La jeunesse à l'excès a porté la licence :  
 Ce n'est plus que de nom qu'on connoît la dé-  
 cence ;

On fait gloire du vice ; & chacun à l'envi  
 Se perd & voit son exemple suivi.

Ce

Madame de Cagliostro est décidément en pleine liberté; elle s'est promené au palais-royal, & a beaucoup ri des mauvaises estampes de son prétendu portrait, étalées à toutes les boutiques des imagistes. Toutes les élégantes se font écrire à sa porte. Il n'est pas rare de voir, le soir, plus de 300 visites sur la liste de son portier. Il est exactement du bon ton d'avoir passé à l'hôtel de Cagliostro, tandis que le pauvre propriétaire se morfond dans la triste Bastille. On voit paroître aujourd'hui une réponse pour Madame de la Motte au mémoire de M<sup>r</sup>. de Cagliostro. Cet écrit est de 50 pages *in-quarto*, & n'apprend rien de neuf. Au lieu de répondre aux accusations de M<sup>r</sup>. le cardinal, qui accumule sur elle les charges de la nature la plus sérieuse, la Dame de la Motte s'amuse à publier une diatribe contre le Sr. de Cagliostro: elle s'attache à détruire l'idée imposante, qu'il donne de sa naissance, de ses voyages &c. Elle prétend, qu'il n'est que le fils d'un cocher de Naples, qu'il a été chassé de Pologne, qu'il n'a jamais été qu'un charlatan. Quand toutes ces allégations seroient vraies, elles ne seroient rien au fait principal. Au reste il est bien d'autres personnes, qui doutent du merveilleux répandu dans l'apologie du Sr. de Cagliostro, sans cependant le

---

Ce sont les nouveautés dont notre siècle abonde,  
 Qui propagent l'erreur qui regne dans le monde.  
 On se dit *philosophe*; on voyage dans l'air;  
 On commande à la foudre, on apaise la mer;  
 De frivole science on s'engoue, on s'enivre,  
 Et l'on néglige, hélas! le grand art de bien vivre.

1. Mai 1786.

79

croire impliqué dans l'affaire du collier. Plusieurs des faits, qu'il a déduits sur ce qui lui est arrivé à Malte, ont été authentiquement démentis. — Un écrivain de Vienne prétend aussi donner des éclaircissémens sur Cagliostro. Selon lui, Cagliostro est né à Lintz dans l'Autriche; son véritable nom est Berger; il fut d'abord garçon apothicaire; aiant acquis de grandes connoissances dans cette partie, il se donna pour un adepte; aidé secrètement par plusieurs personnes de distinction, il travailla avec succès, d'abord à Vienne; puis dans un couvent d'un canton de l'Autriche; de-là il se mit à parcourir le monde. Ses connoissances en pharmacie le mettent à même de secourir les malades avec toutes sortes de remèdes; & nouveau Théophraste Paracelse, l'or peut-il lui manquer pour subvenir à ses dépenses?

Le libertinage & l'histrionisme viennent de donner une nouvelle scene de querelle & de carnage \*. La Dlle. Desmazures, âgée de 15 ans, actrice de la troupe venant de Chartres, excitoit le même enthousiasme ou si on veut les mêmes accès de folie, à Beauvais que Mlle. Renaut y avoit causés avant elle. En conséquence le public se porta, le 26 Mars, au spectacle avec une affluence extraordinaire. Le parterre regorgeoit de spectateurs; aux premieres loges étoient les Dames les plus distinguées de la ville & une partie de Mrs. les gardes du Roi. D'autres de ces derniers étoient aux secondes loges & à l'amphithéâtre. Pendant l'ouverture de la première piece, le parterre s'aperçut qu'un garde du corps avoit le chapeau sur la tête; plusieurs voix

\* 1 Avril  
1786, p. 536  
& aut. *ibid.*

crierent *bas le chapeau* ; celui-ci ne tint aucun compte de la réclamation du public ; la toile se leve , la piece commence , & le garde du Roi n'ôte point son chapeau ; la rumeur devient générale ; il n'y eut qu'une voix pour crier *bas le chapeau* ; mais le garde du Roi , loin de se rendre , le renfonça plus avant sur sa tête ; en narguant le parterre ; alors ses camarades en firent autant. Les clameurs augmentant , M<sup>r</sup>. de . . . , surnuméraire âgé de 17 ans , tira son épée , sauta des premières loges dans le parterre ; quelques autres gardes du Roi en firent autant & pointerent indistinctement tous ceux qui se trouverent devant eux. Mrs. les gardes du Roi qui étoient aux secondes & à l'amphithéâtre se hâterent de descendre & au bas des escaliers larderent tous ceux qui tentoient de sortir de la bagarre. En moins d'une minute , la barriere de l'orchestre fut brisée & les musiciens foulés aux pieds. Il n'a pas fallu moins que l'autorité des officiers de l'état-major , qui se sont précipités dans la mêlée , pour forcer Mrs. les gardes du Roi à se retirer. Tout le monde s'est empressé de se sauver ; dans la confusion le feu prit aux décorations ; mais il fut par bonheur promptement éteint. Deux citoyens sont restés morts sur la place , 14 ou 15 ont été grièvement blessés , une jeune femme est morte le lendemain. Toutes les cours de justice se sont assemblées pour délibérer sur les moyens de garantir les citoyens de pareils attentats & sur les réclamations de la commune , les officiers

1. Mai 1786.

81

ficiers municipaux ont fait dresser un procès-verbal circonstancié pour être envoyé au ministre, au gouverneur & à l'intendant de la province.

#### M O R T S.

François-Joseph-Romain, baron de Diesbach de Belleroche, lieutenant-général, grand-croix de l'Ordre de St. Louis, est mort en son château d'Achiet-le-Petit en Artois le 10 Mars, âgé de 70 ans.

Le célèbre abbé Parhammer, ancien confesseur de François I, puis directeur de la maison des orphelins, prévôt mitré, depuis la suppression de la Société, est mort à Vienne le 1 Mars. Il s'étoit extraordinairement fait aimer dans de longues & laborieuses missions, avant que l'Empereur François ne l'obligeât de demeurer à la cour. La forme qu'il donna à la maison des orphelins, l'exercice militaire qu'il y introduisit, l'ordre exact & sévère qui y regnoit, en avoit fait un objet de curiosité pour les étrangers. L'Empereur actuel l'honoroit d'une considération particulière. Peu de jours avant sa mort, il lui avoit offert un évêché; sur un refus du modeste ex-religieux, le Monarque lui donna deux mois pour délibérer. La Providence décida la chose d'une manière plus prompte.



Si l'auteur d'un des journaux de Liege, intitulé *Journal général*, juge à propos d'insérer dans ses feuilles tous les articles où j'ai démontré la justice & l'indispensable nécessité de la peine de mort, afin de les discuter pour le *bonheur des hommes*, j'y consens bien volontiers (a). Comme ces articles

---

(a) C'est dans cette vue que je les ai si exactement indiqués \*. Il trouvera sans peine les *numéro* qui les contiennent, vû le nom-

\* Vozez la  
p. 468 du 13  
Mars.

n'ont pas encore paru dans son ouvrage, il ne se répétera pas ; mais pour moi, je ne serai pas reçu à dire deux fois la même chose.

— En attendant le plaisir de me voir ré-  
pété, commenté, discuté par des gens d'es-  
prit, je reste en vertu de l'axiome d'antique  
& solide jurisprudence, *melior est conditio  
possidentis*, je reste, dis-je en possession d'un  
sentiment qui est celui de tous les peuples  
de la terre ; de tous les Souverains, même  
de ceux qui ont fait des tentatives sinceres  
en faveur de l'opinion contraire ; qui est aussi  
ancien que le monde ; qui a pour lui la sanc-  
tion de Dieu même \*, l'expérience de tous  
les siècles, la frivolité éprouvée des systêmes  
qu'on a tentés de lui substituer, & la confu-  
sion

\* Exod.  
XXI. v. 12.  
14. XXII. v.  
18 &c. &c.

---

bre des souscripteurs qu'il y a dans cette ville  
& qui en gardent la collection. Dans ceux  
qu'il a lus, il y a déjà plus d'une observa-  
tion qui eût pu l'occuper. Du reste, s'il veut  
voir mes raisons réunies, il les trouvera dans  
les trois ouvrages suivans dont la réfutation  
lui sera plus aisée à raison de l'ensemble, &  
plus glorieuse à raison de la splendeur des  
noms. Le premier est le traité de Mr. de Vou-  
glans sur les *Loix criminelles*. Le second, la  
dissertation de Mr. Vegani *Della poena di morte*,  
imprimée à Milan en 1777 avec l'épigraphe  
tirée d'Euripide: *Quæ nunc a quibusdam be-  
nignitas nominatur, vitam omnem remisit ad im-  
probitatem*. Le troisieme est la réfutation de  
Beccaria par un gentilhomme de Vicence, im-  
primée dans cette ville chez Mosca 1777 sous  
le titre *Della vera misura de i delitti*. Comme  
je suis presque toujours d'accord avec ces au-  
teurs, je me tiendrai pour dit tout ce qui sera  
propre à les confondre.

tion de tous ceux qui ont entrepris de les combattre. (a)

Les *Sages de l'antiquité* sont des gens qui jouissent de ce nom à titre d'usage & d'une concession trop indulgente; mais enfin depuis bien des siècles ils sont patentés *Sages*. Quand après Platon, ou Socrate, ou Aristote, ou Chrysippe, on cite Diogene le *Cynique*, il participe au titre, *per communicationem privilegiorum*: cependant si pour cela on alloit faire dire à un homme, *le sage Diogene*, & qu'on mît en note *c'est son expression*.

(a) Le moyen d'expliquer que la philosophie du jour, ayant inondé le monde de ses erreurs, ainsi que des vices & des crimes qui y germent, renversé tous les principes, dénaturé toutes les notions, corrompu les mœurs, répandu l'impiété jusques dans la basse classe du peuple, & produit le plus pitoyable branlement dans toutes les têtes; elle n'ait pu réussir nulle part à faire adopter son paradoxe favori contre les peines capitales? Non, absolument *nulle part*, pas même dans une seule bourgade. De tant de Souverains, de magistrats, de chefs & d'administrateurs de la chose publique, qui ne manquent ni de jugement ni de sensibilité, il n'y en a pas un dans toute l'étendue de l'Europe, dans l'étendue du monde entier, qui se soit ouvertement déclaré pour une *barbarie inutile*, & dès-lors atroce & exécration! Et le Nestor des Rois vient encore tout récemment de la recommander à tous les tribunaux comme la sauve-garde publique \*! O aveuglement, o fascination inextinguible des Princes & des peuples! O enlèvement meurtrier & sanguinaire! Sans les lumières que vont répandre sur nous des gens qui n'écrivent que pour *le bonheur des hommes*, qui oseroit se flatter de ne pas voir dans ce notre pauvre globe changé en un triste esert?

\* Ci-dessus  
p. 68.

ce seroit une calomnie détestable ; mais comme je suis d'affez bonne composition , je ne l'ai jugé que *méprisable*.

L'auteur est embarrassé sur la maniere de punir *l'inceste par la peine du talion*. Il a oublié que ce n'étoit pas le crime de Pierlot, condamné à cette peine par la *barbarie* de ses juges ; & que son *sage Ovide* lui-même n'en veut qu'aux *necis artifices*.

L'Empereur , étant homme , peut se tromper sans doute ; mais je n'ai garde de lui supposer *des contradictions & des inconséquences* , pour avoir puni des scélérats qui ne méritoient pas un meilleur accueil. Si le nombre des crimes augmente par-tout d'une maniere effrayante , ce n'est point *son administration* qu'il en faut accuser , mais bien la funeste philosophie qui en détruisant tous les liens de l'existence sociale des hommes , enfante des ames atroces & des monstres. Un Sage qui vaut bien ceux de l'antiquité , l'a dit d'une maniere aussi élégante qu'énergique :

Antil. l. 1. *Ecquid enim peulantem avidumque morabitur  
ultra ;  
Si modò conspectus hominum fugisse licebit ,  
Quin stupret , rapiat , jugulet , perimatque veneno  
Dum regnat stygis atque Dei secura voluptas ?*

Si l'auteur n'a point eu de part ( comme je le crois sans peine ) *aux manœuvres qui ont produit une fermentation qui éclatoit en murmures* ; je l'en félicite bien sincèrement. C'est le devoir d'un bon citoyen de ne point se mêler de ces sortes de *manœuvres*. Je n'ai nommé personne. Un *Sage de l'antiquité* a dit :

Ph. Fab. 1. *Suspicione si quis errabit sua ,  
3. Prol. Et rapiet ad se quod erit commune omnium ;  
Stultè nudabit animi conscientiam.*